

# Atlas de Biodiversité de la Commune de Crépy-en-Valois 2013



PAYS DE L'OISE



FDB

FONDS DE DOTATION POUR LA BIODIVERSITÉ



## **Ont contribué à la réalisation de ce document :**

- A l'initiative de ce projet : Mairie de Crépy-en-Valois
- Maître d'ouvrage : Mairie de Crépy-en-Valois avec la participation active de Mme Faivre, M. Inglebert et M. Prevot.
- Coordination et rédaction : Elodie Gaïde, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise
- Logistique : Laetitia Lebon, Mairie de Crépy-en-Valois
- Inventaire Mammifères : Eric Bas, CPIE des Pays de l'Oise
- Inventaire Chiroptères : Eric Morel, CPIE des Pays de l'Oise
- Inventaire ornithologique : Thierry Decouttère et François Gauthier, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Inventaire herpétologique : Karen Charles, CPIE des Pays de l'Oise
- Inventaire entomologique : Adrien Adelski, Jean-Claude Bocquillon, Laurent Colindre, Jean-Hervé Yvinec et Joël Thalmann et Jean-Hervé Yvinec, Association des Entomologistes de Picardie (ADEP)
- Inventaire piscicole : Laurent Vidal, Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDP)
- Inventaire floristique : Alain Poitou et Françoise Warnet, Société Linnéenne Nord-Picardie (SLNP) et Jean-Louis Sogorb, botaniste honoraire
- Inventaire mycologique : François Petit, Association des Botanistes et Mycologues Amateurs de la Région de Senlis (ABMARS)
- Mise en forme : Estelle Gaïde, infographiste

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE L'ABC ET DE SES OBJECTIFS .....</b>	<b>p 04</b>
<b>DESCRIPTION DE LA COMMUNE ET DES SITES INVENTORIES .....</b>	<b>p 07</b>
1. Description de la commune .....	p 08
2. Description des sites inventoriés sur la commune .....	p 10
<b>INVENTAIRES NATURALISTES .....</b>	<b>p 14</b>
1. Mammalogie .....	p 15
2. Chiroptères .....	p 18
3. Ornithologie .....	p 20
4. Herpétologie .....	p 22
5. Entomologie .....	p 25
6. Faune piscicole .....	p 28
7. Botanique .....	p 31
8. Mycologie .....	p 34
<b>ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>p 36</b>
1. Les espèces répertoriées sur la commune .....	p 37
2. Les recommandations suivant les sites .....	p 40
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>p 47</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>p 50</b>

# PRESENTATION DE L'ABC ET DE SES OBJECTIFS



## PRESENTATION DE L'ABC ET DE SES OBJECTIFS

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le milieu urbain abrite une biodiversité non négligeable et très souvent insoupçonnée ! Les villes offrent des biotopes variés (jardins, friches, étangs, bois, berges de ruisseaux, réseau de haies...) pouvant accueillir des espèces adaptées aux contraintes urbaines.

Généralement, il s'agit d'une biodiversité ordinaire, c'est-à-dire constituée d'espèces communes qui composent la faune et la flore locale. Son intérêt ne doit pas pour autant en être déprécié. Bien au contraire puisqu'elle permet, entre autre, aux citoyens de garder un lien avec la nature. De plus, cette biodiversité urbaine joue aussi un rôle de corridor écologique assurant une connectivité avec des espaces naturels hors de la ville.

Mais la connaissance de la biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître, c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel ([http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10006-2\\_Atlas-biodiv-communes\\_DEF\\_04-11-11\\_light.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10006-2_Atlas-biodiv-communes_DEF_04-11-11_light.pdf)).



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Figure 1: Logo de 2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Ainsi, en 2010, année internationale de la biodiversité (Figure 1), le Ministère du Développement Durable propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC).

Ces ABC ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens de la commune sur les enjeux de la biodiversité.
- Mieux connaître la biodiversité de son territoire.
- Faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.
- Fournir des informations relatives à la biodiversité de la commune et permettre d'éclairer des choix de politique publique nationale.

## PRESENTATION DE L'ABC ET DE SES OBJECTIFS

Le 4 juin 2012, Crépy-en-Valois a adopté son Agenda 21, plan d'action pour le 21ème siècle qui permet de mettre en place une politique locale de développement durable. Consciente de la nécessité de préserver son patrimoine naturel, la commune souhaite également se doter d'outils qui permettront, à terme, de recenser et valoriser les richesses naturelles de son territoire.

Dans ce contexte, Crépy-en-Valois s'est portée volontaire pour réaliser son ABC en 2012. La démarche s'est déroulée en plusieurs étapes sur 3 ans et en cohérence avec des actions issues de son agenda 21. La première année comprenait la mise en place du projet, la recherche d'informations sur le sujet, la définition des besoins de la commune et la recherche de financements. La seconde année s'est caractérisée par un travail d'inventaires de la faune et de la flore sur le territoire avec l'aide d'associations naturalistes. La dernière année correspondait à la valorisation de l'Atlas ainsi réalisé. L'objectif étant aussi de susciter l'intérêt et la participation du public à travers divers programmes de sciences citoyennes et lors de sorties.

Le rapport ici présent fait état des travaux d'inventaires faunistiques et floristiques réalisés en 2013 dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> année de l'ABC de Crépy-en-Valois. Une première partie sera consacrée à la présentation de la commune et des sites inventoriés. Les résultats des inventaires seront traités dans la partie suivante. Enfin, un dernier axe sur les enjeux et conclusion générale viendra clore ce compte-rendu.

# DESCRIPTION DE LA COMMUNE ET DES SITES INVENTORIES



## DESCRIPTION DE LA COMMUNE ET DES SITES INVENTORIES

### 1. Description de la commune :

#### Situation géographique

Crépy-en-Valois se situe au Sud-Est du département de l'Oise en Picardie (*Figure 2*). La commune se trouve à 60 km au Nord-Est de Paris, au cœur du Valois et de la Vallée de l'Automne. Ce vaste plateau, à cheval entre les départements de l'Aisne et de l'Oise est essentiellement voué à l'agriculture céréalière mais sa partie la plus orientale comprend toutefois d'importants massifs forestiers permettant la continuité écologique entre les massifs forestiers de Retz et Ermenonville. Il s'agit notamment d'une zone de déplacement pour des populations de cerfs (*référence : Gourdain P., 2009. Installation de Stockage de Déchets de Crépy-en-Valois – Pré-diagnostic écologique*).



Figure 2: Carte de la Picardie avec localisation de la commune de Crépy-en-Valois

La commune s'étend sur 16,28 km<sup>2</sup> ce qui en fait la 6<sup>ème</sup> plus grande ville de l'Oise. Elle compte 13 677 habitants (*Chiffre INSEE, 2009*).

Aujourd'hui la ville reste ancrée entre patrimoine et modernité. Elle est dotée d'un cœur de ville historique avec des rues pavées au Nord, de nombreux commerces de proximité et une zone industrielle aux abords de la ville.

#### Contexte géologique

La ville de Crépy-en-Valois est construite sur la plateforme structurale que constituent les niveaux durs calcaires du Lutécien. Ce niveau calcaire surmonte les niveaux tendres et sableux de l'Yprésien supérieur (Cuisien) et argileux de l'Yprésien inférieur (Sparnacien). Les cours d'eau de la région de Crépy ont entaillé les bancs calcaires du Lutécien (40 m d'épaisseur) jusqu'à atteindre les formations meubles du Cuisien. Des limons d'âge quaternaire sont venus recouvrir les plateaux calcaires, les fonds des vallées ont été tapissés par des alluvions modernes argilo-tourbeuses d'épaisseur variable.

#### Situation hydrologique

La commune fait partie du bassin de l'Automne. Cette rivière prend sa source entre Villers-Cotterêts et Pisseleux à environ 110 m d'altitude et se jette dans l'Oise à environ 30 m d'altitude. Son cours orienté Est-Ouest traverse les départements de l'Aisne et de l'Oise. Il mesure 35 km de long. Son bassin versant accueille 46 000 habitants, il est principalement couvert par de grandes cultures (céréales et betteraves). L'Automne est classé en première catégorie piscicole. C'est-à-dire que ses eaux sont suffisamment propres pour accueillir des salmonidés (truites).



## DESCRIPTION DE LA COMMUNE ET DES SITES INVENTORIES

### 2. Description des sites inventoriés sur la commune

10 sites localisés en différents points de la ville ont été inventoriés (Figure 3). Ils regroupent des biotopes variés et représentatifs des milieux présents sur la commune. Ainsi, les inventaires portent sur des espaces verts mais aussi sur des sites beaucoup plus urbains comme les quartiers résidentiels ou les rues. Sur chacun des sites choisis, différents taxons ont été répertoriés en fonction de la pertinence écologique de leur présence dans le milieu en question.

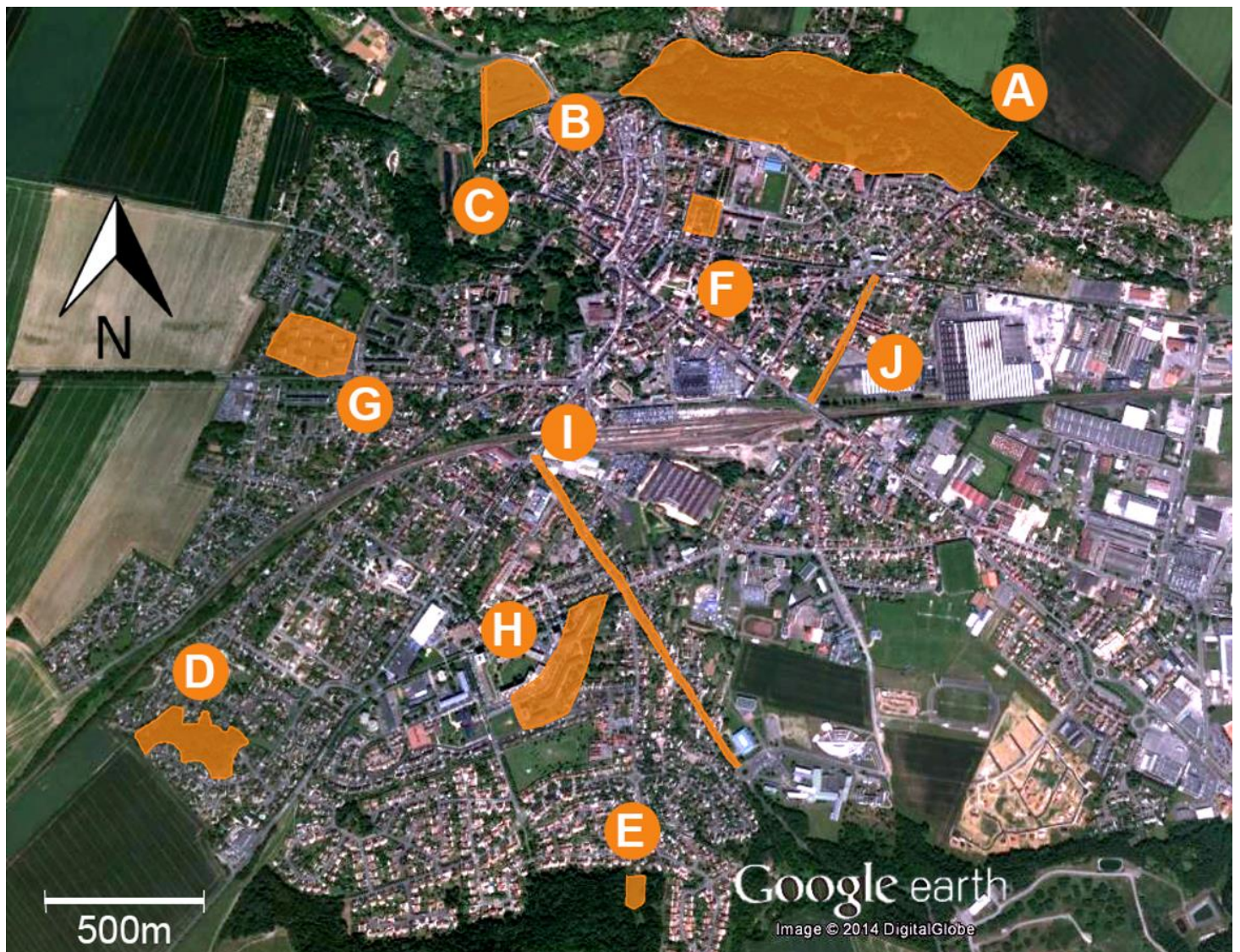


Figure 3 : Photographie aérienne de Crépy-en-Valois avec la localisation en orange des sites inventoriés lors de l'ABC. A : parc de Géresme. B : les Remparts. C : chemin de la Poterne. D : sous-bois du quartier des Fleurs. E : prairie de Brayes. F : mairie. G : quartier Saint-Laurent. H : quartier Debussy. I : rue Marie Rotsen. J : rue des Tournelles. Source : Google earth.

## DESCRIPTION DE LA COMMUNE ET DES SITES INVENTORIES

### A. Le parc de Géresme

Le parc de Géresme est un parc paysager d'une vingtaine d'hectares situé dans la vallée du ru des Tallandiers, au Nord de l'agglomération (*Figure 3, A*). Il comprend 15 ha de surface boisée et 7000 m<sup>2</sup> de plans d'eau abritant de nombreux cygnes, colverts et foulques (*Figure 4*). Une grotte fermée au public et potentiellement favorable au Chiroptères s'étend sur toute la moitié Nord du parc. De plus, le parc est géré de manière à respecter au mieux la biodiversité (gestion différenciée et fauches tardives) tout en restant en adéquation avec les activités humaines. Cela reste tout de même un lieu de promenade et de détente très fréquenté la journée et fermé la nuit. Le parc comprend également des enclos avec daims, chèvres et cochons chinois.



Figure 4 : Photographie du parc de Géresme

Les taxons suivants ont été inventoriés sur ce site : Mammifères dont les Micromammifères, Chiroptères, Odonates, Oiseaux, espèces piscicoles, Amphibiens, Reptiles, espèces botaniques (Ptéridophytes, Gymnospermes, Angiospermes) et Champignons

### B. Les Remparts

Il s'agit d'une zone d'environ 2,3 ha bordant les anciens Remparts à la périphérie Nord de l'agglomération (*Figure 3, B*), non loin du parc de Géresme. Ce site abrite une mare et est constitué d'un important réseau de haies et de vastes étendues herbacées (*Figures 5 et 6*).

Seuls des inventaires faunistiques ont été réalisés sur ce site : Mammifères, Chiroptères, Reptiles, Amphibiens, Odonates, Lépidoptères et Orthoptères.



Figure 6 : Photographie du site des Remparts



Figure 5 : Photographie de la mare du site des Remparts

### C. Le chemin de la Poterne

D'une longueur de 293m, ce chemin est bordé par le site des Remparts sur une partie de son tracé (*Figures 3, C et 7*). Il se trouve dans une zone faiblement urbanisée de la ville. On y trouve aussi à proximité des propriétés privées composées de grands jardins.

Des inventaires sur les Angiospermes (plantes à fleurs) et les Chiroptères ont été effectués.

### D. Le sous-bois du quartier des Fleurs

Ce sous-bois d'environ 1,2 ha se situe dans un grand quartier pavillonnaire à la limite Sud de l'agglomération (*Figure 3, D*). Il est bordé de champs cultivés d'un côté, de pavillons récents avec des jardins relativement grands et arborés, et de zones de pelouse régulièrement tondues (*Figure 8*). Le sous-bois du quartier des Fleurs est un havre de paix, un lieu de promenade au bout du grand quartier résidentiel.

Les Angiospermes, les Champignons et les Oiseaux ont été inventoriés.



Figure 7 : Photographie du chemin de la Poterne

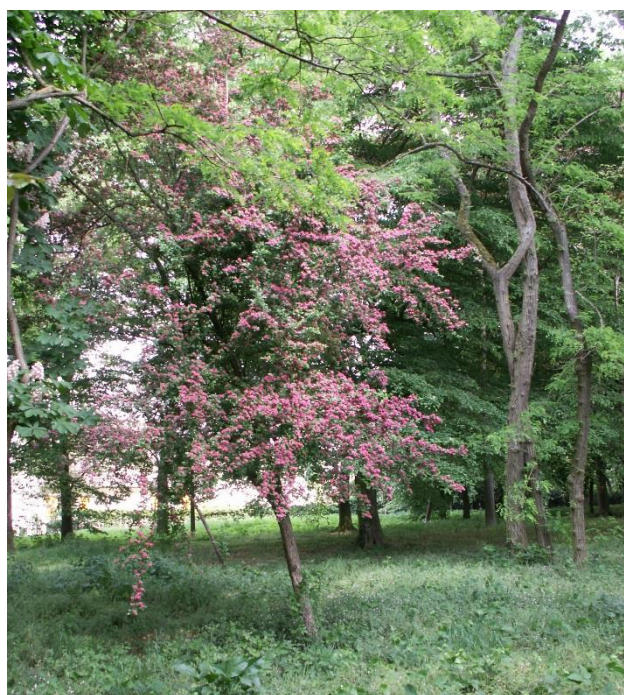


Figure 8 : Photographie du sous-bois du quartier des Fleurs

### **E. La prairie de Brayes**

Cette prairie de 1,5 ha se situe dans la périphérie Sud de la commune (*Figure 3, E*). Bordée par une zone pavillonnaire, elle est aussi à la lisière d'espaces boisés (*Figure 9*).

Des inventaires Angiospermes et Mammifères dont Micromammifères ont été menés.



*Figure 9 : Photographie de la prairie de Brayes*

### **F. La mairie**

Située en plein centre-ville, les pelouses de la mairie ont fait l'objet d'inventaires surtout à but pédagogique (*Figures 3, F et 10*). Les résultats des inventaires Angiospermes permettront de sensibiliser et mobiliser d'avantage le personnel de la commune. De plus, cela permet également de sensibiliser les habitants puisqu'il s'agit d'un lieu immédiatement identifiable pour les crépynois.



*Figure 10 : Photographie de la mairie*

### **G. Le quartier résidentiel Saint-Laurent**

Situé en périphérie Ouest de la commune, ce quartier résidentiel s'étend sur pratiquement 2 ha (*Figures 3, G et 11*).

Des inventaires Gymnospermes, Angiospermes et Chiroptères ont été réalisés.

### H. Le quartier résidentiel rue Debussy

Ce quartier résidentiel, proche de la gare et du centre-ville fait environ 2,4 ha de superficie (*Figures 3, H et 12*).

Des inventaires Angiospermes et Chiroptères ont été menés.



Figure 11 : Photographie du quartier Saint-Laurent

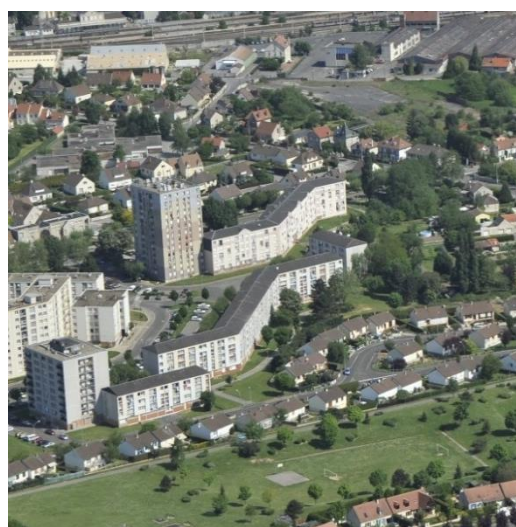


Figure 12 : Photographie du quartier Debussy

### I. La rue Marie Rotsen

Cette rue de presque 1 km de long est l'un des axes routiers majeurs de la ville, reliant son centre-ville (près de la gare SNCF) à sa sortie Est vers Lévignen et Meaux (*Figure 3, I*). La rue Marie Rotsen est une rue en grande partie arborée, avec de jeunes arbres en bonne santé (*Figure 13*). C'est une zone pavillonnaire, avec deux parties distinctes : d'un côté des maisons datant de la fin des années 50, avec de grands jardins arborés et de l'autre côté des maisons plus récentes avec des jardins plus petits.

Des inventaires Angiospermes et Oiseaux y ont été pratiqués.



Figure 13 : Photographie de la rue Marie Rotsen

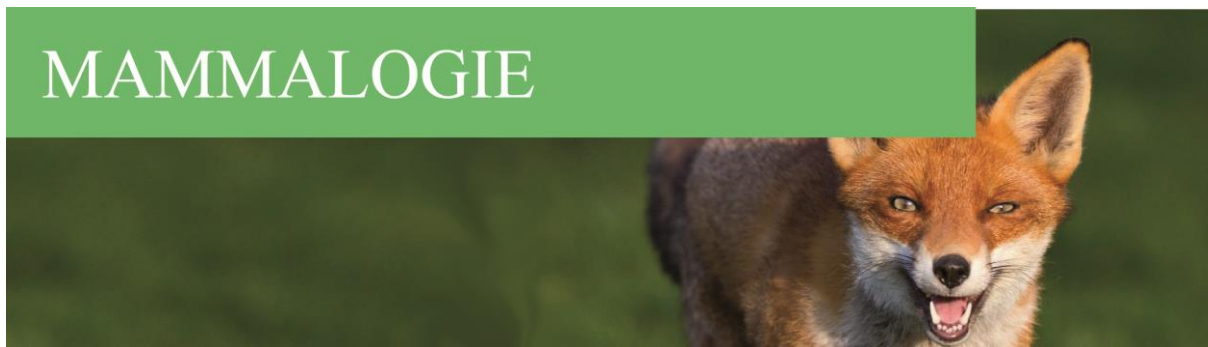
### J. La rue des Tournelles

La rue des Tournelles fait 392 m de long. Elle se situe plutôt au centre de la ville et en périphérie de la zone industrielle (*Figure 3, J*). Elle est principalement bordée par des villas avec de grands jardins. Seuls des inventaires Angiospermes ont été réalisés.

# INVENTAIRES NATURALISTES



# MAMMALOGIE



Cette partie concerne le taxon des Mammifères hors chauves-souris.

## 1. Protocole de l'inventaire

Les espèces de ce groupe taxonomique ont des comportements et des périodes d'activités différents. Ainsi des méthodes de recherche spécifiques ont été appliquées suivant le groupe d'espèces concerné.

**Micromammifères** : des pièges adaptés à ce groupe d'espèces ont été installés au parc de Géresme et à la prairie de Brayes pendant la période estivale. Ils ont été équipés d'une boîte en bois comprenant de la paille, de la nourriture et de l'eau afin d'optimiser la survie des individus piégés. A chaque fois, ils ont été posés en fin de journée et récupérés le lendemain matin.

**Autres Mammifères** : les inventaires ont été réalisés à l'aide de pièges photographiques. Il s'agit d'appareils Hyperfire D600 de la marque Reconyx® se déclenchant automatiquement lors de la détection de mouvement. Les sites des Remparts, du parc de Géresme et de la prairie de Brayes ont ainsi été suivis pendant plusieurs jours consécutifs.

## 2. Résultats et interprétations des données

Suite aux inventaires 2013, 6 espèces de Mammifères (hors Chiroptères) ont été observées et recensées dans le *Tableau 1*. Les photos n'ont pas permis la détermination stricte de l'espèce de mulot. Les indices de rareté et les statuts de menace sont définis plus précisément dans l'*Annexe 1*.

**Tableau 1:** Liste et statut des espèces de Mammifères rencontrées au cours des inventaires. LC= Préoccupation mineure NE= Non évalué AR= Assez rare C= commun TC= Très commun

Nom vernaculaire	Nom binominal	Protection nationale	Convention de Berne	Liste rouge régionale	Indice rareté
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>		III	LC	C
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>			LC	C
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>			NE	AR
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>			LC	C
Mulot sp	<i>Apodemus sp</i>				
Hérisson commun	<i>Erinaceus europaeus</i>	oui	III	LC	TC

# MAMMALOGIE

Le renard roux, le hérisson commun et la crocidure musette (*Figure 14*) ont été identifiés dans la prairie de Brayes. Sur le site des Remparts, ce sont le ragondin (*Figure 14*) et le mulot qui ont été observés. La crocidure musette et le rat surmulot sont présents au parc de Géresme.



Figure 14 : Photographies réalisées au cours des inventaires. Dans l'ordre, d'en haut à gauche vers en bas à droite : crocidure musette, hérisson commun, renard roux, ragondin.

Par ailleurs, dans le cadre de l'atlas des Mammifères sauvages de l'Oise, des inventaires réalisés par le CPIE à la fin des années 80 / début des années 90 apportent des informations complémentaires. En 1991, des observations de lérot (*Eliomys quercinus*) ont été faites dans plusieurs rues de la commune. Il s'agit d'une espèce en annexe III de la convention de Berne comme le putois (*Mustela putorius*) qui a été observé près du musée de l'archerie en 1987. L'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) a été vu au parc de Géresme et dans un des quartiers de la commune en 1987 et 1988. Cette espèce est protégée au niveau national et est inscrite dans l'annexe III de la convention de Berne.



# MAMMALOGIE

Le CPIE et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont réalisé en 2006 un relevé kilométrique d'abondance des Mammifères. Dans Crépy-en-Valois et dans un rayon de 250 m autour de la commune, 4 autres espèces ont été identifiées à cette occasion :

- Le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) : espèce très commune dans la région et ne faisant pas l'objet de réglementation particulière.
- Le lièvre (*Lepus capensis*) : espèce commune, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.
- Le sanglier (*Sus scrofa*) : espèce commune, ne faisant pas l'objet de réglementation particulière.
- Le chevreuil (*Capreolus capreolus*) : espèce très commune, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

En 1990, la musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) avait été identifiée dans les pelottes de réjections d'une chouette effraie installée dans le clocher de l'église du quartier de Bouillant. Cette espèce, assez rare, est classée comme « vulnérable ». Elle est protégée au niveau national et fait partie de l'annexe III de la convention de Berne. Malheureusement, les pièges photographiques installés au niveau des cours d'eau du parc de Géresme n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de la musaraigne aquatique. Malgré tout, sa présence sur ce site n'est pas à exclure.

# CHIROPTERES



## 1. Protocole de l'inventaire

Les inventaires ont été réalisés à l'aide de détecteurs d'ultrasons à expansion de temps (Petersson D 240x). Les relevés ont démarré à la tombée de la nuit avec des températures supérieures à 10°C. Les pipistrelles communes ont été directement identifiées sur le terrain. La détermination des autres espèces a nécessité l'enregistrement des séquences et l'analyse informatique ultérieure des signaux sous le logiciel Batsound 3.1.

Quatre sites ont ainsi été prospectés 2 fois : le parc de Géresme, le site des Remparts avec une partie du chemin de la Poterne et les quartiers Debussy et Saint-Laurent.

## 2. Résultats et interprétations des données

Certains enregistrements n'ont pu aboutir à la détermination stricte de l'espèce. L'analyse a été affinée au maximum afin de restreindre les possibilités. Ainsi les espèces dont le nom est souligné dans le tableau suivant ne peuvent pas être totalement exclues sur les sites inventoriés. Au moins 8 espèces ont été contactées et identifiées de manière certaine au cours des différents passages (*Tableau 2*). Les indices de rareté et les statuts de menace sont définis plus précisément dans l'*Annexe 1*.

*Tableau 2 : Liste et statut des espèces de Chiroptères contactées lors des inventaires. NT= Quasi menacée EN= En danger DD= Données insuffisantes LC= Préoccupation mineure VU= Vulnérable NA= Non applicable AC= Assez commun TR= Très rare AR= Assez rare PC= Peu commun TC= Très commun*

Nom vernaculaire	Nom binominal	Directive Habitats	Liste rouge régionale	Indice rareté
<b>Murin de Daubenton</b>	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	NT	AC
<b>Murin de Bechstein</b>	<i>Myotis bechsteini</i>	II+IV	EN	TR
<b>Murin de Brandt</b>	<i>Myotis brandtii</i>	IV	DD	TR
<u><b>Murin à moustaches</b></u>	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	LC	AC
<b>Noctule de Leisler</b>	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	VU	AR
<b>Noctule commune</b>	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	VU	AR
<b>Sérotine commune</b>	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	NT	PC
<b>Pipistrelle commune</b>	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	LC	TC
<b>Pipistrelle de Kuhl</b>	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	DD	TR
<b>Pipistrelle de Nathusius</b>	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	NA	
<b>Petit rhinolophe</b>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II+IV	VU	AR

# CHIROPTERES

**Dans les quartiers résidentiels**, seule la pipistrelle commune a été observée. Cette faible activité des chauves-souris peut s'expliquer par l'attractivité supposée des boisements alentours. Néanmoins des pipistrelles communes utilisent ces quartiers en transit ou pour chasser.

**Sur le site des Remparts**, 5 espèces ont été clairement identifiées :

- Les pipistrelles communes ont eu de fortes activités de chasse quasiment en tous points de la zone d'étude considérée.
- Une pipistrelle de Kuhl et une pipistrelle de Nathusius étaient en transit.
- Des noctules de Leisler étaient en déplacement migratoire.
- Le petit Rhinolophe était présent lors de deux nuits exactement au même endroit.

Les murins de Daubenton, de Bechstein, de Brandt et le murin à moustaches sont également potentiellement présents sur ce site. L'un des deux derniers murins cités précédemment est sorti d'un gîte repéré à l'occasion des prospections. Il s'agit d'une pièce avec une ouverture sur les remparts (*Figure 15*). Par ailleurs, le murin de Beschstein a été identifié de manière certaine par le biais d'un SOS Chiroptère. Il s'agissait d'un mâle, venant d'un secteur plutôt arboré du Sud-Ouest de la ville (*comm. Pers Adrien Adelski, ADEP*).



*Figure 15 : Localisation d'un gîte identifié sur le site des Remparts*

**Au parc de Géresme**, 3 espèces ont été contactées de manière certaine : la pipistrelle commune (très forte activité), le murin de Brandt et le murin de Daubenton.

Finalement, 8 espèces au minimum sont présentes sur la commune dont le murin de Bechstein et le petit rhinolophe qui en plus d'être peu communes, sont des espèces strictement protégées. Il est important de noter également la présence du murin de Brant qui est une espèce très rare dans la région.

Remarque : toutes les espèces de Chiroptères sont inscrites à l'annexe II de la convention de Berne et aux annexes de la Directive Habitats.

# ORNITHOLOGIE



## 1. Protocole de l'inventaire

Les Oiseaux ont été inventoriés lors de prospections par observations visuelles et acoustiques directes des individus. Effectué au printemps, cet inventaire recense des espèces nicheuses ou fréquentant les sites à la belle saison. Il est possible de savoir si une espèce est nicheuse grâce à différents indices : transport de matériaux pour le nid, transport de nourriture, chant territorial, présence de jeunes...

Les prospections ont été concentrées sur trois espaces bien distincts : un parc urbain (parc de Géresme), une rue pavillonnaire (rue Marie Rotsen) et un quartier résidentiel (sous-bois du quartier des Fleurs). Il s'agit donc d'un inventaire de la biodiversité urbaine de proximité.

## 2. Résultats et interprétations des données

Les prospections réalisées ont permis d'identifier 66 espèces d'Oiseaux (*Annexe 2*). Si quelques-unes sont juste de passage, survolant la ville, la majorité sont nicheuses sur les sites sélectionnés ou aux alentours. L'ensemble de ces espèces font partie de la biodiversité ordinaire. Elles ne présentent pas d'enjeu fort de conservation, mais constituent le cœur de la biodiversité de proximité.



Figure 16 : Photographie d'un martin pêcheur

56 espèces différentes, dont 43 nicheuses, ont été trouvées au parc de Géresme. La majeure partie de ces espèces nicheuses est forestière ou des milieux boisés. On peut y observer, entre autre, le pic vert qui forme des cavités dans les arbres. En créant ces micro-habitats, les pics permettent à d'autres espèces (Oiseaux, Mammifères dont Chiroptères, Insectes) de s'implanter dans le parc. Quelques espèces intéressantes fréquentent le parc et pourraient à l'avenir y nicher, moyennant l'application d'une gestion adaptée, comme le martin-pêcheur d'Europe (*Figure 16*).

# ORNITHOLOGIE

Le parc constitue également une aire de nourrissage importante, principalement pour les Oiseaux exclusivement insectivores tels les hirondelles (*Figure 17*) et martinets qui nichent quant à eux sur le bâti à proximité du parc.



*Figure 17 : Photographie d'une hirondelle*

Axe de circulation majeur au cœur de la ville, les abords de la rue Marie Rotsen hébergent tout de même 38 espèces, dont 24 espèces nicheuses.

Dans le sous-bois du quartier des Fleurs, 28 espèces différentes, dont 15 nicheuses, ont été contactées. Cet espace situé en périphérie de la ville héberge deux espèces intéressantes : le pipit des arbres (*Figure 18*) et la fauvette grisette (*Figure 19*), deux espèces plutôt inféodées aux friches et aux lisières.



*Figure 18 : Photographie d'un pipit des arbres*



*Figure 19 : Photographie d'une fauvette grisette*

# HERPETOLOGIE



## 1. Protocole de l'inventaire

L'herpétologie correspond à l'étude des Amphibiens et des Reptiles.

### Les Amphibiens

Les différents individus ont été identifiés directement à vue, après capture au filet ou par écoute des chants. Des passages de jour et de nuit ont été effectués au parc de Géresme et sur le site des Remparts.

### Les Reptiles

Les Reptiles sont des organismes poïkilothermes, autrement dit ce sont des animaux ayant une température corporelle qui varie avec celle de leur milieu. Ce trait de leur biologie les incite à se réfugier à l'abri. Des plaques ont été déposées dans le parc de Géresme. Réalisées à partir de tapis de carrière en caoutchouc noir, ces plaques constituent un abri idéal et très attractif (*Figure 20*). Elles ont été posées à même le sol à l'interface entre deux habitats, sites stratégiques pour les Reptiles qui sont principalement des espèces de lisière. Peu visibles des visiteurs, elles ont pu rester en place durant toute la période des inventaires.



Figure 20 : Photographie d'une plaque utilisée lors des inventaires Reptiles dans le parc de Géresme

Lors de chaque passage, des prospections à vue ont été réalisées et les plaques ont été inspectées. L'installation de plaques Reptiles n'étant pas appropriée sur le site des Remparts, seules les prospections à vue ont été effectuées.

# HERPETOLOGIE

## 2. Résultats et interprétations des données

Dans certains cas, il n'a pas été possible de distinguer le triton ponctué du triton palmé. La présence du triton palmé a bien été confirmée. Par contre, celle du triton ponctué n'est pas avérée mais sa présence n'est pas à exclure. Au moins 6 espèces d'Amphibiens et 3 de Reptiles ont été identifiées de manière certaine au cours des différents passages (*Tableau 3*). Les indices de rareté et les statuts de menace sont définis plus précisément dans l'*Annexe 1*.

*Tableau 3: Liste et statut des espèces de Reptiles et Amphibiens rencontrées lors des inventaires. DD= Données insuffisantes LC= Préoccupation mineure NA= Non applicable AC= Assez commun TR= Très rare AR= Assez rare PC= Peu commun C= Commun R= Rare*

Nom vernaculaire	Nom binominal	Protection nationale	Convention de Berne	Liste rouge régionale	Directive Habitats	Indice rareté
<b>Crapaud commun</b>	<i>Bufo bufo</i>	oui	III	LC		C
<b>Grenouille rousse</b>	<i>Rana temporaria</i>		III	LC		C
<b>Grenouille agile</b>	<i>Rana dalmatina</i>	oui	II	LC	IV	AC
<b>Grenouille rieuse</b>	<i>Rana ridibunda</i>	oui	III	NA		R
<b>Grenouille verte Esculenta</b>	<i>Rana kl. Esculenta</i>		III	LC		C
<b>Grenouille de Lessona</b>	<i>Rana lessonae</i>	oui	III	DD	IV	TR
<b>Triton palmé</b>	<i>Triturus helveticus</i>	oui	III	LC		AC
<b>Triton ponctué</b>	<i>Triturus vulgaris</i>	oui	III	LC		PC
<b>Orvet fragile</b>	<i>Anguis fragilis</i>	oui	III	LC		C
<b>Couleuvre à collier</b>	<i>Natrix natrix</i>	oui	III	LC		C
<b>Tortue de Floride</b>	<i>Trachemys scripta</i>	oui	III	NA		AR

Sur le site des Remparts, au moins 3 espèces d'Amphibiens ont été identifiées de manière certaine. On y retrouve le triton palmé (*Figure 21*), la grenouille verte esculenta, des grenouilles vertes sp (*Figure 21*), la grenouille rousse, le triton palmé ou ponctué. Cependant, aucun Reptile n'a été observé lors des prospections.

# HERPETOLOGIE



Figure 21 : Photographies réalisées lors des inventaires sur le site des Remparts. A gauche, triton palmé. A droite, grenouille verte sp

Le parc de Géresme abrite au moins 5 espèces d'Amphibiens dont la grenouille agile qui est soumise à une réglementation plus stricte que les autres espèces au niveau de sa protection. Les autres espèces observées sont : le triton palmé, le crapaud commun, la grenouille rousse et la grenouille rieuse. Les trois espèces de Reptiles citées dans le *Tableau 3* sont présentes dans le parc.

Beaucoup, beaucoup d'œufs de grenouille ont été observés au niveau des racines des aulnes glutineux dans le parc de Géresme. Par contre, très peu de têtards ont été aperçus.

Par ailleurs, lors des prospections, un orvet a été identifié sur le site de la prairie de Brayes.



# ENTOMOLOGIE



## 1. Protocole de l'inventaire

L'inventaire était centré sur trois groupes d'Insectes : les Lépidoptères (papillons), les Orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) et les Odonates (libellules et demoiselles). Cependant, tous les Arthropodes observés lors des séances d'inventaire ont été intégrés à ces travaux.

Le parc de Géresme et le site des Remparts ont été inventoriés. Par ailleurs, des espèces intéressantes ont également été observées dans la rue Jean-Jacques Rousseau (rue attenante à la mairie). La collecte des Arthropodes se fait généralement par capture au filet. Si une identification fiable est possible directement sur le terrain, l'individu capturé est ensuite relâché. Autrement, une identification sous loupe binoculaire est nécessaire.

Les noms vernaculaires alloués aux espèces sont souvent source de grande confusion du fait de leur multiplicité. Ils n'ont donc pas été repris pour ce groupe faunistique. La Fauna europaea (base de données européenne des noms scientifiques et de la répartition géographique de tous les animaux multicellulaires, <http://www.faunaeur.org/>) a été utilisée comme référentiel faunistique.

## 2. Résultats et interprétations des données

**Tous sites d'inventaire confondus**, ce sont à minima 140 espèces d'Arthropodes (Arachnides, Insectes, Crustacés) qui ont été recensées. Sept espèces d'Orthoptères, douze espèces d'Odonates et douze espèces de Lépidoptères ont été observées. La catégorie des Rhopalocères (« papillons de jour ») avec six espèces est très convenable. Du fait de leur mode de vie nocturne, les Hétérocères (« papillons de nuit ») n'ont pas fait l'objet d'inventaires. Le champ d'investigation a été élargi à plusieurs autres catégories faunistiques. Trois groupes ont été ciblés plus précisément : les Coléoptères, les punaises et les Arachnides.



Figure 22 : Photographie de la punaise *Nezara viridula*

Au sein des Coléoptères c'est sur la famille des Coccinellidae, que l'effort d'inventaire a été le plus intense. 18 espèces ont ainsi été trouvées dans la commune de Crépy-en-Valois cette année.

Au niveau des punaises (ordre des Hemiptères), l'inventaire a aussi conduit à des résultats intéressants. *Nezara viridula* (Figure 22) par exemple, est une espèce encore très rarement signalée dans le département et la région.

# ENTOMOLOGIE

Enfin au niveau des Arachnides (classe des araignées), tant le nombre de familles que le nombre d'espèces sont intéressants et indiquent une multiplicité de micro-habitats favorables à une grande diversité.

Les inventaires réalisés **au sein du parc** ont permis de recenser à minima 30 espèces d'Arachnides, 96 espèces d'Insectes et 4 espèces de Crustacés (*Annexe 3*).

Les araignées recensées (*Figure 23*) au parc de Géresme sont, pour une bonne partie d'entre elles, des « espèces arboricoles » c'est à dire liées aux arbres et buissons. Elles peuvent ainsi se retrouver, sur les feuillages hauts ou bas, sur ou sous les écorces, dans les fissures des branchages ou encore dans la litière du sol au niveau des racines. La majorité des espèces rencontrées sur ce site apprécient l'ombre et l'humidité.



*Figure 23 : Photographie de l'araignée Zilla diodia tenant un clopote*  
Cliché de Dominique MESSIN



*Figure 24 : Photographie du papillon Scoliopteryx libatrix*

De petits sites souterrains fermés au public mais accessibles pour des espèces de petite taille sont susceptibles d'héberger des espèces troglodytes d'Arthropodes. Il s'agit là d'Insectes et d'Arachnides voir de Cloportes qui passent une partie de leur cycle de vie à l'abri dans des caves ou souterrains ou encore des sources dont l'émergence a été maçonnée. Deux espèces appartenant à cette catégorie ont été trouvées à l'unité lors de l'inventaire : il s'agit du papillon *Scoliopteryx libatrix* (*Figure 24*) et de l'araignée *Nesticus cellulanus*.

Au niveau du **site des Remparts** (*Annexe 4*), plusieurs espèces de la famille des coccinelles ont été observées dont *Nephus quadrimaculatus* (*Figure 25*). Au début de l'année 2013, cette espèce était encore totalement méconnue tant dans le département de l'Oise que dans la région entière. Suites à des recherches actives dans le département, il s'avère que cette espèce a vocation à obtenir le statut d'espèce commune. Elle semble largement répartie, tant dans le département que dans la région à condition que le support végétal qui semble lui convenir le mieux ne fasse pas trop souvent l'objet d'une élimination systématique. En effet, le Lierre grimpant « *Hedera helix* » apparaît être important pour le cycle de vie de cette toute petite coccinelle de 1,6mm de long.



*Figure 25 : Photographie de la coccinelle Nephus quadrimaculatus*

# ENTOMOLOGIE



Figure 8 : Photographie de *Derephysia foliacea*

Parmi les Hémiptères (Punaises et Cicadelles), l'espèce *Derephysia foliacea* (Figure 26) a été observée. Ce n'est pas une espèce rare mais son mode de vie très discret fait qu'elle a été signalée en Picardie seulement en 2013 pour la première fois. A ce jour elle n'est connue que de douze communes dans la région.

Dans la rue Jean-Jacques Rousseau, 6 espèces ont été trouvées (Annexe 5) dont une espèce de coccinelle (*Stethorus pusillus*). Cette minuscule coccinelle commune voire très commune est encore particulièrement méconnue à ce jour en Picardie.

# FAUNE PISCICOLE



## 1. Protocole de l'inventaire

Le but de ces prospections était d'inventorier toutes les espèces peuplant les rus du parc de Gèresme. L'étude des peuplements de poissons permet d'obtenir une image synthétique et intégrative de l'état du milieu aquatique. Le mode opératoire pour cet inventaire consiste à inventorier les zones d'habitats remarquables afin de recenser toutes les espèces présentes. La stratégie d'échantillonnage choisie est celle de l'inventaire par pêche électrique à pieds. Les poissons ainsi capturés sont mesurés et pesés (*Figure 27*). Il est ensuite possible de calculer les densités et biomasses totales en poissons pour 100 m<sup>2</sup> de cours d'eau.



*Figure 27 : Photographies prises lors de l'inventaire piscicole. A gauche : pesée des individus capturés. A droite : mesure de la longueur des individus capturés*

Etant donnée la complexité du réseau hydrographique du parc de Gèresme, trois stations ont été définies pour échantillonner l'ensemble des habitats disponibles (*Figure 28*) :

- Station ru des Taillandiers amont
- Station ru Taillandiers aval
- Station ru Bouillant

# FAUNE PISCICOLE

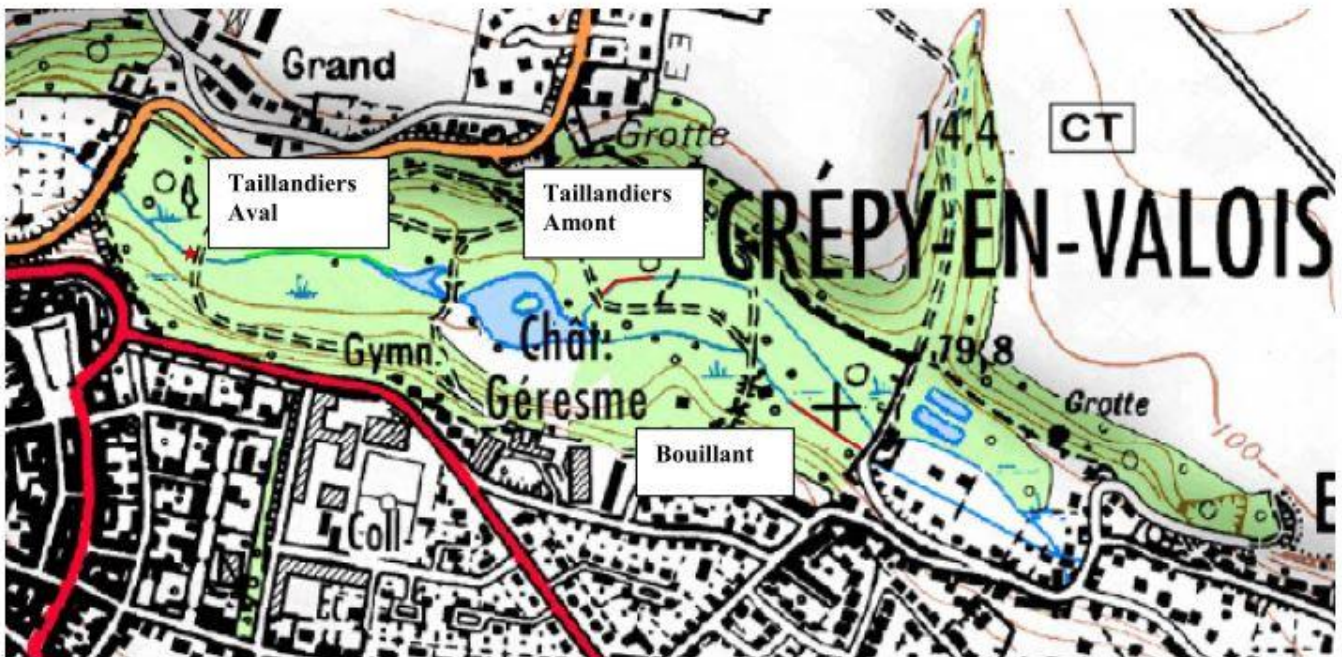


Figure 28 : Carte IGN du parc de Gèresme avec la localisation des rus et des stations où l'inventaire piscicole a eu lieu. Source : Géoportail

## 2. Résultats et interprétations des données

Aucun individu n'a été inventorié sur la station du **ru Bouillant**.

Au niveau de la station du **ru des Taillandiers Amont**, 44 individus épinochettes (*Pungitius laevis*) ont été relevés. Ce qui représente en terme de biomasse 24g/100m<sup>2</sup> de cours d'eau. Les 3 générations (alevins, individus ayant 1 an et individus ayant plus de 1 an) sont représentées sur la station.

Sur la station **ru des Taillandiers aval**, 7 espèces ont été répertoriées et sont présentées dans le *Tableau 4*. On note la présence majoritaire du gardon, qui occupe 73% des effectifs. La perche, espèce carnassière, que l'on retrouve en rivière de 2ème catégorie, représente 8% des effectifs. Le rotengle représente 9% des effectifs. D'autres espèces ont été inventoriées avec peu d'individus, à savoir : la tanche, la brème, le brochet et l'épinochette.

# FAUNE PISCICOLE

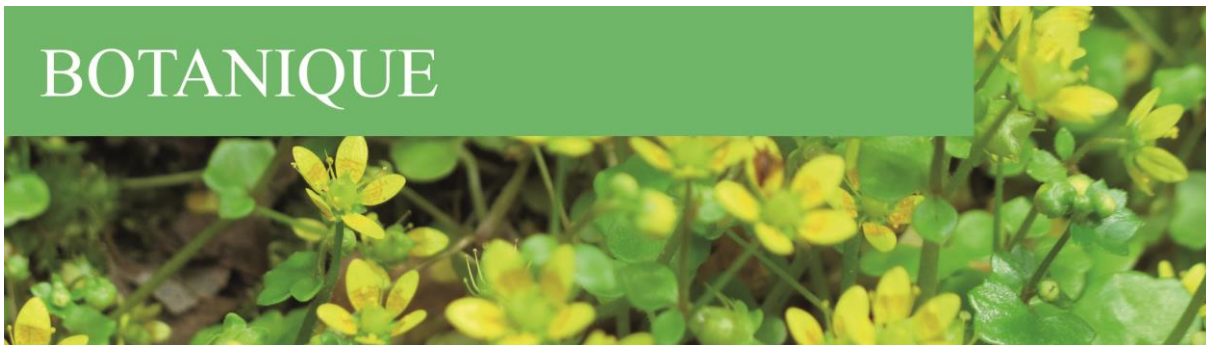
Tableau 4: Liste des espèces de poissons et du nombre d'individus capturés au niveau de la station ru des Taillandiers aval

Espèce	Nom Latin	Code	Nombre d'individus
<b>Brème</b>	<i>Abramis brama</i>	BRE	1
<b>Brochet</b>	<i>Esox lucius</i>	BRO	2
<b>Epinochette</b>	<i>Pungitius laevis</i>	EPT	5
<b>Gardon</b>	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	73
<b>Perche commune</b>	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	8
<b>Rotengle</b>	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT	9
<b>Tanche</b>	<i>Tinca tinca</i>	TAN	2

En terme de biomasse totale, cela représente 1738 g/100m<sup>2</sup> de cours d'eau (*Annexe 6*). La brème, avec 1 seul individu représente 43% de la biomasse totale. La tanche occupe 24% de la biomasse totale avec 2 individus. Le gardon représente 25% de la biomasse. On constate ainsi que 92% de la biomasse est représentée par 3 espèces cyprinicoles, de 2ème catégorie.

La population de brochet est constituée de juvéniles et de géniteurs. Ce ru permet donc la reproduction de cette espèce. Il est important de noter que le brochet bénéficie d'un statut de protection nationale. Il est classé comme espèce vulnérable (arrêté du 8 décembre 1988).

Les fiches descriptives de chacune des espèces se trouvent en *Annexe 7*.



## 1. Protocole de l'inventaire

L'inventaire a été réalisé sur une année complète pour être le plus exhaustif possible.

La liste des espèces de plantes vasculaires a été établie sur 7 sites :

- Rue Debussy
- Rues du quartier Saint-Laurent
- Trottoirs, rue des Tournelles
- Trottoirs, chemin de la Poterne
- Pelouses de la mairie
- Prairie de Brayes
- Sous-bois, quartier des Fleurs

Le parc de Géresme a également fait l'objet d'inventaires sur les ptéridophytes et spermaphytes. Ce travail a été réalisé en deux temps, de 1977 à 1983 et de 2012 à 2013. La 2ème période correspond à l'inventaire réalisé dans le cadre de cet ABC. Cette période de prospection plus courte (2 ans) a été compensée par des observations nettement plus fréquentes.

## 2. Résultats et interprétations des données

### Les 7 sites :

Sur l'ensemble des sites, 207 espèces, 18 taxons inférieurs (sous-espèces, variétés, formes) et 4 taxons supérieurs (genre ou groupe dont l'espèce n'a pas été déterminée) ont été répertoriés (*Annexe 8*).

Quatre espèces sont présentes sur les 7 sites à la fois (*Bellis perennis*, *Poa annua*, *Taraxacum* section *Ruderalia*, *Trifolium repens*) et quatre autres dans 6 sites (*Achillea millefolium*, *Hedera helix*, *Plantago lanceolata*, *Ranunculus repens*). Il s'agit bien sûr, d'espèces très communes.

# BOTANIQUE



Figure 29 : Photographie de *Hieracium maculatum*

Par contre, Six taxons inventoriés sont très rares : *Falcaria vulgaris*, *Hieracium maculatum* (Figure 29), *Veronica opaca*, *Amaranthus deflexus*, *Elymus repens* et *Melissa officinalis* (probablement échappée de culture). La plupart ne se trouvent qu'à très peu d'exemplaires, certains même à un seul exemplaire (*Falcaria vulgaris*, *Hieracium maculatum*).

Espèces faisant l'objet de mesures de protection :

- *Galanthus nivalis* var. *nivalis* (Protection européenne, Annexe V de la directive 92/43 CEE « Habitats, Faune, Flore » / Protection CITES / Cueillette réglementée). La protection ne concerne que les taxons indigènes, ce qui n'est manifestement pas le cas pour les stations de *Galanthus nivalis* var. *nivalis* chez nous.
- *Epipactis helleborine* (Figure 30): Protection CITES / Cueillette réglementée.
- *Ilex aquifolium*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Viscum album* subsp. *album*, *Ornithogalum umbellatum*, *Narcissus pseudonarcissus* : Cueillette pouvant être réglementée.

Le sous-bois du quartier des Fleurs est le milieu le plus riche (81 taxons). Suivi par les rues du quartier Saint-Laurent (72 taxons), les trottoirs rue des Tournelles (69 taxons) et les trottoirs chemin de la Poterne (70 taxons).

C'est plutôt dans les endroits dénudés des pelouses, les bords des murs ou clôtures d'habitations et les caniveaux que l'on trouve la presque totalité des espèces. Par ailleurs, rue des Tournelles se trouve une belle station d'*Epipactis helleborine* (Figure 30). Cette orchidée pousse à la limite de la pelouse en pente et du béton qui délimite une friche industrielle.

La rue Debussy est moins riche (49 taxons) que les milieux équivalents ci-dessus. Les pelouses de la Mairie sont également moins riches (49 taxons). Cela probablement, parce qu'elles sont très denses, ne laissant que très peu d'espaces dénudés.

La prairie de Brayes possède le même nombre de taxons (69) que les trois rues et trottoirs. Au printemps, elle est en grande partie recouverte de deux espèces de mousses : *Brachythecium rutabulum* en haut de pente et *Rhytidiadelphus squarrosus* dans le bas, sur la partie horizontale.



Figure 30 : Photographie de l'orchidée *Epipactis helleborine*



# BOTANIQUE

## Au Parc de Géresme :

En 2013, l'inventaire a permis l'identification de 185 espèces végétales, appartenant à 68 familles botaniques (*Annexe 9*). Ainsi, c'est ce site qui abrite le plus d'espèces de plantes sur la commune. Cependant, 5 familles n'ont pas été retrouvées par rapport à 1983. Il s'agit des familles des Apocynacées, Buddléjées, Cannabacées, Chénopodiacées et de la famille des Juncacées. Le *Tableau 5* montre qu'actuellement, il y a moins d'espèces que dans les années 80. Cela est certainement lié en partie à la disparition de la roselière.

*Tableau 5 : Tableau récapitulatif et comparatif des inventaires menés en 1977 et en 2013*

Types biologiques	1977 - 1983	2012 - 2013
Phanéropytes	57	54
Nanophanéropytes	11	7
Hémicryptophytes	99	71
Chaméphytes	7	5
Thérophytes	35	21
Géophytes	19	18
Hélophytes	7	5
Hydrothérophytes	4	4
<b>TOTAUX</b>	<b>238</b>	<b>185</b>

# MYCOLOGIE

## 1. Protocole de l'inventaire

Les espèces ont été inventoriées à vue et déterminées directement sur le terrain. Les sites du parc de Géresme et du sous-bois du quartier des Fleurs ont été suivis. Dans le parc de Géresme, les prospections ont été faites en prenant les bornes du parcours d'orientation comme repère (Figure 31).

## Parcours d'orientation dans le Parc de Géresme



Figure 31 : Plan du parcours d'orientation du Parc de Géresme. Source : Mairie de Crépy-en-Valois

# MYCOLOGIE

## 2. Résultats et interprétations des données

Aucune espèce n'a été observée sur le site du sous-bois quartier des Fleurs.

Dans le parc de Géresme, 49 espèces différentes ont été trouvées (*Annexe 10*). On peut relever la présence de trois espèces peu courantes : *Pluteus umbrosus*, *Pluteus leoninus* et *Psathyrella mellianthina*. Il est important également de signaler la présence de *Rhodotus Palmatus* (*Figure 32*). Il s'agit d'une espèce rare, présente sur un petit secteur du parc au niveau de la placette 69.



Figure 32 : Photographie du champignon *Rhodotus Palmatus*

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE



# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

## 1. Les espèces répertoriées sur la commune

Les inventaires réalisés sur la commune se veulent le plus exhaustifs possible. 10 sites aux biotopes très variés ont été sélectionnés et 8 taxons différents ont été suivis. Les résultats mettent en exergue la présence d'au minimum 681 espèces différentes sur la commune. Il s'agit en grande partie d'espèces plutôt ordinaires et urbaines. Mais, en parallèle, de belles découvertes ont été faites et des espèces plutôt inattendues ont été observées. Et ce malgré une année 2013 relativement froide et pluvieuse, peu favorable à la réalisation de la plupart des inventaires.

6 Mammifères ont été identifiés lors des inventaires en 2013. Par ailleurs, 7 autres espèces ont été recensées dans les années 90 et en 2006. Il faut rester attentif à ces espèces afin de confirmer leur présence sur la commune. Précisons tout de même que de nombreux Mammifères sont plutôt sauvages et ont peu d'affinités avec le milieu urbain. Il n'est donc pas étonnant de ne trouver qu'un petit panel de ces animaux dans Crépy-en-Valois.

Les inventaires Chiroptères avaient pour objectifs de répertorier les espèces et d'estimer leur activité. A l'occasion certains gîtes ont pu être repérés (*Figure 15*). Il est à noter que la recherche et la découverte de gîte présente un travail de prospection à part entière respectant un protocole stricte et particulier qu'il serait intéressant de mettre en place à l'avenir au sein de la commune. Suite aux prospections, 8 espèces à minima ont été recensées sur la commune dont le murin à moustache, le murin de Daubenton, la pipistrelle commune et la pipistrelle de Khul qui sont des espèces plutôt courantes. Les noctules et les pipistrelles de Nathusius sont des espèces migratrices principalement présentes au printemps et en automne sur les couloirs de migration. 3 espèces à enjeux ont été identifiées : le murin de Brandt, le murin de Bechstein et le petit rhinolophe. Ces 2 dernières sont des espèces en forte régression soumises à des mesures de protection strictes. Le murin de Bechstein est une espèce rare, exigeante, menacée par l'exploitation forestière et le petit Rhinolophe est une espèce peu courante en Europe. Le murin de Brandt, quant à lui, est encore très peu connu en Picardie. On dispose de peu d'informations et de données à son sujet.

## ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

66 espèces d'Oiseaux ont été observées sur la commune. Si quelques-unes sont juste de passage, survolant la ville, la majorité sont nicheuses sur les sites sélectionnés ou aux alentours. La taille des espaces, les connections avec des zones refuges et le type de milieu conditionnent la présence des différentes espèces que l'on va trouver. Ainsi, c'est au niveau du parc de Géresme que l'on a observé le plus d'Oiseaux par rapport aux autres sites. La rue Marie Rotsen abrite elle aussi de nombreuses espèces grâce notamment à la proximité de maisons anciennes avec de grands jardins arborés offrant gîtes et nourriture. Le sous bois du quartier des Fleurs quant à lui se situe dans une zone résidentielle plus récente, avec de petits jardins et très peu d'arbres mûres. Il offre moins d'habitats intéressants et abrite de ce fait moins d'espèces. Globalement, l'ensemble des espèces recensées ne présente pas d'enjeu fort de conservation, mais constitue le cœur de la biodiversité de proximité. Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtres par exemple sont des espèces plutôt communes, spécialistes du bâti. Cependant, au cours de ces dernières années, ces 2 espèces ont subi un déclin rapide et inquiétant à cause des nids retirés des façades et des trous rebouchés. Une réflexion doit être portée à ce niveau là lors de la construction de nouveaux bâtiments. Par ailleurs, les Oiseaux sont un très bon indicateur de l'état des milieux. La gestion différenciée ramène des graines, des espèces de plantes, des Insectes et donc des Oiseaux. En suivant ces espèces, il est possible d'estimer si les choix de gestion sont favorables ou non à la biodiversité.

En ce qui concerne l'herpétofaune, 3 espèces de Reptiles et 6 espèces d'Amphibiens ont été observées dont la grenouille agile qui bénéficie d'une protection réglementaire plus stricte. Une espèce exotique a également été trouvée : la tortue de floride. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir à son sujet, seul un individu a été recensé. Dans le parc de Géresme, la pression de prédation sur les têtards de grenouilles est très élevée. Les berges assez abruptes et dépourvues de végétations ne permettent pas aux têtards de s'abriter, de se protéger des prédateurs et les juvéniles n'ont pas la possibilité de sortir de l'eau. Les berges ne permettent pas non plus aux lézards de boire ce qui ne favorise pas son implantation et pourrait expliquer son absence lors des inventaires. Les propositions d'aménagements énoncées un peu plus bas peuvent constituer une solution pour favoriser ces espèces.

A minima 140 espèces d'Arthropodes (Arachnides, Insectes, Crustacées) sont présentes sur la commune. Certaines espèces découvertes lors des inventaires étaient encore méconnues dans la région. Sept espèces d'Orthoptères, douze espèces d'Odonates (libellules et demoiselles) et douze espèces de Lépidoptères ont été observées. Dans le parc de Géresme, le cours d'eau présente des faciès hétérogènes permettant la cohabitation d'espèces de libellules de milieux assez différents (l'une liée aux petits filets d'eau et l'autre aux eaux plus courantes). Dix-huit espèces de la famille des coccinelles ont aussi été répertoriées. Au niveau des punaises (ordre des Hémiptères), l'inventaire a conduit à des résultats intéressants. *Nezara viridula* par exemple est une espèce encore très rarement signalée dans le département et la région.

## ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

Enfin au niveau des Arachnides (classe des araignées), tant le nombre de familles que le nombre d'espèces sont intéressants et indiquent une multiplicité de micro-habitats favorables à une grande diversité. Dans les cavités rocheuses fermées du parc de Géresmes, on trouve quelques espèces d'araignées particulières. Globalement, il ne s'agit pas d'espèces extraordinaires mais il existe un bon potentiel, notamment au niveau des Coléoptères. De plus, la commune peut faire office de refuge pour ces espèces car les cultures alentours sont de véritables déserts pour les Arthropodes. Ces dernières années, certaines espèces invasives ont considérablement augmenté en Picardie. Cet inventaire servira de marqueur temporel pour suivre cette évolution.

Dans les rus du parc de Géresme, 7 espèces piscicoles ont été relevées dont le brochet qui est classé vulnérable au niveau national. A part l'épinochette, toutes ces espèces ont été introduites et évoluent normalement dans des systèmes étang et non pas rivière. Ceci s'explique par le fait que le ru du parc de Géresme qui était au paravant un écosystème rivière est devenu un écosystème étang complètement différent à la suite d'aménagements. Par ailleurs, le niveau élevé d'eutrophisation de l'eau a été relevé. L'eau rejetée à l'aval du parc de Géresme pourrait avoir un impact non négligeable sur la qualité des eaux de la rivière Automne. Différentes solutions sont proposées plus bas dans ce rapport.

404 espèces et variétés de plantes ont été observées dont 6 taxons très rares dans la région. Certaines font même l'objet d'une réglementation particulière pour leur protection, leur cueillette est réglementée par exemple. C'est au niveau du parc de Géresme que l'on trouve la plus grande diversité avec 185 espèces. De manière assez surprenante, les trottoirs sont également riches et diversifiés avec notamment des espèces très intéressantes comme l'orchidée *Epipactis helleborine*. Ces plantes se trouvent en petites quantités ce qui rend ce type de site très dynamique avec des espèces qui disparaissent et de nouvelles espèces qui les remplacent. Il s'agit là de résultats assez inédits. Nous n'avons pas connaissance d'autres inventaires botaniques au niveau des trottoirs. Il n'y a donc pas de moyens de comparaison avec d'autres communes à l'heure actuelle. Les sous-bois sont également intéressants bien que très rudéralisés en leur périphérie. Par contre, au niveau des pelouses de la mairie, les espèces trouvées sont très communes et moins diversifiées que pour les autres sites.

Les inventaires mycologiques ont mis en évidence la présence de 49 espèces différentes. Trois d'entre elles sont peu communes : *Psathyrella mellianthina* qui vit dans des milieux humides, la pluté couleur de lion et la pluté brun sombre qui vivent sur les bois. Une espèce rare et en voie de disparition en France a également été identifiée. Il s'agit de *Rhodotus palmatus* qui vit aussi sur les bois et que l'on peut également trouver au marais de Sacy. Par ailleurs, des espèces de morilles comestibles sont présentes dans le parc et aucun danger vis-à-vis des Champignons toxiques n'a été relevé.

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

S'il modifie profondément les espaces, le développement urbain peut malgré tout se faire en préservant la richesse des milieux. Ceci par le choix de l'aménagement lui-même (type de bâti, de parcellaire, etc.), par le renforcement de la connectivité entre les milieux et par le maintien de zones refuges et de zones réservoirs (Trame Verte et Bleue). Les inventaires ont été réalisés dans des milieux variés donnant des résultats spécifiques à chacun des sites étudiés. Des conseils de gestion propres à chaque site peuvent être donnés. Ces mesures permettront par la suite de favoriser et pérenniser dans la commune la biodiversité relevée lors de cet ABC.

## 2. Les recommandations suivant les sites

### A. Parc de Géresme

Même s'il s'agit d'un milieu artificiel en zone urbanisée, le parc de Géresme peut faire office d'habitat de substitution et de refuge. C'est l'espace le plus riche en espèces de la commune mais c'est aussi le plus grand et le plus diversifié en habitats. Situé en fin de vallée du ru du Taillandier, il bénéficie d'une certaine continuité écologique. Lors d'aménagements dans Crépy-en-Valois, une réflexion peut être portée sur la mise en place de corridors écologiques (haies, alignement d'arbres, bandes enherbées...). Ce qui favoriserait les déplacements d'espèces entre le parc de Géresme (réservoir de biodiversité communale) et d'autres espaces de la commune.

Au sein du parc, il existe une multiplicité de micro-habitats favorables à la présence d'une grande diversité d'espèces : 30 espèces d'Arachnides, 96 espèces d'Insectes, 4 espèces de Crustacés, 7 espèces de poissons, 49 de Champignons, 185 de plantes... Avec plus de 40 espèces nicheuses, cet espace est aussi très important pour les Oiseaux, notamment pour ceux qui sont plutôt inféodés aux milieux boisés. Au niveau de la flore, la fougère scolopendre est bien développée et on peut observer une ceinture végétale intéressante en aval du ru des Taillandiers avec la lâche, le rubanier et le scirpe des bois. Le parc abrite en plus sur quelques rochers le saxifraga cymbalaire qui a une floraison spectaculaire.

Cependant, depuis trente ans, certaines espèces végétales sont en régression ; la salicaire, la reine des près, l'épilobe, le roseau, la baldingère, voire totalement disparues comme le lychnis fleur de coucou ou la dorine à feuilles opposées. Les plantes hémicryptophytes et thérophytes ont diminué au profit de plantes nitrophiles comme la grande ortie et l'alliaire. Par ailleurs, d'autres points sont à améliorer. Par exemple, la qualité de l'eau est très moyenne et le milieu a subi des dégradations liées aux importantes populations de canards et d'animaux en enclos...



## ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

Appliquer quelques mesures favorables à la biodiversité dans le parc de Géresme pourrait être propice à l'installation de nombreuses espèces comme les lézards ou le martin pêcheur qui est une espèce assez emblématique mais en régression. Il faut tout de même garder à l'esprit qu'il s'agit d'un parc urbain très fréquenté. Cette pression limite involontairement l'implantation de certaines espèces. L'idée n'est pas d'exclure les humains du parc pour le consacrer à la biodiversité mais bien de concilier au mieux les activités humaines du parc et la préservation de la biodiversité.

Suite à ces différentes observations, il est possible de dresser une liste de recommandations et de suggestions propres au parc.

### Gestion du patrimoine arboré et du bois mort :

La gestion actuelle du parc tolère le bois mort au sol et laisse les arbres vieillir. Il faut vraiment continuer dans ce sens pour maintenir la présence d'une faune riche et diversifiée.

En effet, il est important de laisser du bois mort au sol car de nombreuses espèces en dépendent. Cela favorise par exemple les populations d'orvets. De plus, le bois mort et le bois dépérissant offrent des milieux favorables au développement d'un important cortège entomologique et mycologique. Certains Insectes se nourrissent du bois, d'autres consomment les filaments mycéliens des Champignons qui dégradent le bois, d'autres enfin sont des prédateurs qui se nourrissent en chassant les deux premières catégories. Plus on laissera de bois au sol au mieux ce sera pour la biodiversité. A condition bien sûr que cela ne soit pas dangereux pour les usagers du parc.

Par ailleurs, le parc rassemble des conditions intéressantes pour les chauves-souris : un milieu boisé bordé par des zones humides. Il est primordial de conserver les arbres âgés, le bois mort et les arbres à cavités pour que la commune continue à accueillir ces espèces. Le maintien d'arbres creux ou dépérissants sur le long terme favorise des micro-habitats très importants pour des espèces d'Oiseaux et de Chiroptères comme le murin de Bechstein, espèce très rare et en danger d'extinction.

### Gestion du cours d'eau et de ses abords :

La fauche des abords des plans d'eau moins systématique tend à favoriser le retour d'une végétation rivulaire. Il faut continuer les efforts dans ce sens afin de favoriser le retour de plantes hygrophiles telles que les roseaux (Phragmites), les massettes (Typhas) et les laîches (Carex). Ces plantes sont actuellement très peu présentes au sein du parc alors qu'elles sont très intéressantes pour le développement d'un cortège d'espèces d'Insectes hygrophiles. Elles favoriseraient également d'autres taxons comme les Amphibiens (les têtards pourraient se protéger des prédateurs par exemple) et certaines espèces d'Oiseaux. Il faudrait aussi réfléchir à un moyen d'aménager plus de zones ombragées sur le cours d'eau.

## ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

Il pourrait être envisagé de créer des mares (une ou deux) dans différents milieux, ouverts et fermés, afin d'accueillir des Amphibiens et surtout pour leur permettre de faire un cycle de reproduction complet. La création de mares peut également favoriser le lézard qui aime bien boire. Autrement, il est possible de reprofiler les berges du cours d'eau du parc de Gèresme avec un système de plateaux en escalier. En l'état actuel, les berges abruptes du cours d'eau ne permettent pas aux lézards de s'abreuver et empêchent les jeunes Amphibiens de sortir de l'eau.

Les enclos sont présents au sein du parc pour permettre à un public citoyen d'observer des Mammifères tels que cochons, chèvres, daims... Ces enclos sont traversés par de petits cours d'eau qui drainent les lisiers et excréments vers les plans d'eau du parc. Ce qui entraîne une eutrophisation qui dégrade la qualité du cours d'eau et n'est pas favorable à la diversité faunistique. En mettant en place dans les enclos des abreuvoirs éloignés du cours d'eau, on éviterait que les animaux ne viennent trop souvent aux abords du ru. Il faudrait aussi créer à la sortie des enclos, le long des petits cours d'eau : un réseau dense de plantes aquatiques. Ce sont d'excellents systèmes filtrants et de bons fixateurs des substances nitrées. Améliorer la qualité des cours d'eau et de leurs abords permettrait à des espèces comme la musaraigne aquatique et le martin pêcheur de s'implanter dans le parc. Il serait également recommandé de réaliser des curages pour éviter les comblements.

Dans le but d'égayer le parc et ses plans d'eau, des Oiseaux que l'on peut qualifier d'ornementaux sont présents à l'année. Ils sont en trop grand nombre et il serait nécessaire de réfléchir à des solutions pour stabiliser ces populations. D'autant plus qu'ils sont également source d'intrants nitrés susceptibles d'engendrer une eutrophisation des eaux qui est préjudiciable à la faune des milieux aqueux. Par ailleurs, le nourrissage des canards peut aussi être un problème puisque cela attire beaucoup les populations de rats surmulots.

Les animaux en enclos traités avec du vermifuge peuvent entraîner l'élimination des espèces de scarabéidés. Dans ce cas, il faut privilégier d'autres types de produits vermifuges non dangereux pour la faune entomologique.

### Des milieux très particuliers à préserver :

Les sites souterrains hébergent des espèces d'Arthropodes dites troglodytes (Arthropodes réalisant une partie de leur cycle de vie à l'abri dans des caves). Ils peuvent également constituer des gîtes intéressants pour les Chauves-souris. Ces lieux doivent donc être préservés en l'état pour que ces animaux puissent réaliser l'intégralité de leur cycle de vie.

Les vieux murs au fond du parc présentent aussi des abris très favorables, notamment pour les lézards. Il paraît très important de les conserver et de surveiller la présence potentielle de populations de lézards.

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

## Usage de plantes mellifères locales et fauche haute et tardive :

Des zones de fauche tardive ont été mises en place de façon localisées à travers le parc de Géresme. C'est une bonne initiative qui pourrait être accompagnée ponctuellement par l'introduction de graines de plantes autochtones et mellifères. Connues pour leur production de nectar, elles sont fréquentées par les Lépidoptères et les Hyménoptères butineurs de notre région. Cela favoriserait la diversité faunistique au sein du parc tout en évitant la dissémination de plantes provenant éventuellement de l'autre bout du monde. Il faut également veiller à ce que des plantes mellifères soient à proximité de l'hôtel à Insectes. Sans zone de nourrissage à portée, ce type d'aménagement n'a pas vraiment d'intérêts.

Par ailleurs, une espèce rare de champignon a été relevée. Il est primordial de conserver les zones de fauche haute du parc (voire de les étendre) pour préserver cette espèce.

Idéalement, les efforts de prospections pour tous les taxons devraient être poursuivis afin de compléter ces travaux. Cela permettrait également de faire des suivis d'année en année pour adapter au fur et à mesure la gestion du parc.

## **B. Les Remparts**

Cet endroit présente une importante activité de Chiroptères. En plus d'être une voie de transit, une voie migratoire et un territoire de chasse, le site des Remparts abrite également des gîtes. L'un d'entre eux a été identifié directement dans le bâtiment (*Figure 15*) et la présence d'un gîte de petit rhinolophe est fortement suspectée au niveau du chemin de la Poterne. Il convient donc tout particulièrement de veiller à la conservation de ce site ainsi que de ses alentours et de prendre en compte ces observations pour tout aménagement futur.

Deux espèces d'Arthropodes encore méconnues à l'échelle de la région ont été observées sur un lierre se développant sur un mur construit en moellons calcaires. La conservation de ce type de mur et le contrôle raisonné sur le développement des lierres sont essentielles pour le maintien de ces espèces sur le site.

La mare du site des Remparts abrite des populations d'Amphibiens mais aussi une famille de poules d'eau, des ragondins, des mulots et de nombreux Arthropodes. Elle est intéressante car elle présente deux faciès différents attirant chacun une faune spécifique. Le premier faciès est la partie « eau libre » favorable aux libellules et autres Insectes dont les larves se développent dans l'eau. La seconde partie est riche en végétaux avec des arbres arbustes et arbrisseaux ainsi que des plantes hygrophiles telles que les roseaux et les massettes. Ces faciès doivent être préservés pour optimiser la diversité faunistique présente sur le site.

Par contre, la mare fait l'objet de dégradations. Des déchets non dégradables ont été aperçus à sa surface : canettes en verre et en métal, bombe de peinture, sac d'ordures, reliefs de repas, débris de mousse expansée. Retirer ces déchets potentiellement polluants et essayer d'éviter le dépôt des déchets suivants seraient bénéfique à la diversité faunistique de la mare et de ses abords.

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

## **C. Chemin de la Poterne**

70 espèces de plantes ont été relevées sur les trottoirs du chemin de la Poterne. Cette richesse est assez surprenante au vu du type de milieu. Le désherbage thermique y est probablement pour beaucoup : les plantes, quelquefois mal développées (à cause du milieu pauvre) n'ont pas l'aspect « maladif » (jaunissement par exemple) des espaces traités chimiquement. À noter que pour ces milieux très ouverts et « entretenus », le nombre d'espèces est important, mais chaque espèce se trouve généralement en très petit nombre, voire en un unique exemplaire.

C'est dans les endroits dénudés des pelouses, les bords des murs ou clôtures d'habitations et les caniveaux que l'on trouve la presque totalité des espèces.

## **D. Sous-bois quartier des Fleurs**

Avec 15 espèces nicheuses contactées, le quartier des Fleurs présente la plus faible diversité en espèces d'Oiseaux. L'habitat pavillonnaire plus récent, aux jardins moins spacieux et moins agrémentés d'arbres mûres peut limiter la reproduction de certaines espèces. Malgré tout, cet espace situé en périphérie de la ville héberge deux espèces intéressantes plutôt inféodées aux friches et aux lisières. Ceci est à mettre en lien avec la situation de ce quartier, en lisière du plateau céréalière.

Par contre, c'est l'un des sites les plus riches (81 taxons) en plantes. Cependant, il y a un enrichissement de ces lisières en azote qui provoque un fort développement de plantes rudérales. Pour y remédier, les lisières et clairières peuvent être tondues tardivement avec exportation de l'herbe. Le sous-bois proprement dit, riche au printemps, pauvre en été (feuillaison des arbres) a un comportement naturel.

## **E. Prairie de Brayes**

Des renards, des hérissons et des crocidures musettes ont été observés. Un orvet a également été identifié lors des prospections. Des inventaires Reptiles sur ce site auraient pu apporter des informations complémentaires. La prairie est assez fréquentée et se situe à proximité immédiate d'habitations. La présence de nombreux chats domestiques sur ce site peut exercer une pression de prédation importante sur les Micromammifères.

En ce qui concerne la flore, ce site regroupe seulement 69 espèces. Il s'agissait auparavant d'une pelouse, c'est pourquoi on retrouve des espèces très communes et peu de diversité. Cependant, le site redevient petit à petit plus naturel. Il se restaure très rapidement et montre que les effets de la non-intervention humaine sont rapides et favorables à de nombreuses espèces. Pour améliorer encore le nombre d'espèces dans la prairie, il faut avoir recours à la fauche tardive et enlever les résidus végétaux de la tonte.

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

## **F. Quartier Saint-Laurent :**

L'activité des chauves-souris a été extrêmement faible sur ce site. L'attractivité supposée des boisements alentours peut expliquer ce constat. Néanmoins des pipistrelles communes utilisent ces quartiers en transit ou pour chasser.

Cependant, au niveau de la flore, ce site est assez riche avec 72 espèces relevées. Le constat est le même que pour le chemin de la Poterne : le fait de ne pas utiliser de traitements chimiques est favorable à la diversité d'espèces de plantes. Il convient donc de continuer à utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.

## **G. Quartier Debussy**

Pour cette zone résidentielle, le constat est le même que pour le quartier Saint-Laurent. Par contre, au niveau des plantes, ce site est nettement moins riche (49 taxons). Aucune explication ne peut réellement être donnée.

## **H. Mairie**

Les pelouses de la mairie sont elles aussi les moins riches (49 taxons). Ces pelouses sont très denses, ne laissant que très peu d'espaces dénudés favorables au développement d'autres espèces. L'entretien actuel de ces pelouses n'a pas lieu d'être remis en cause.

Par comparaison, les trottoirs ont des pelouses plus disparates qui permettent à plusieurs espèces différentes de s'installer. Pour résumé, le nombre d'espèces augmente en fonction de la « mauvaise » tonte (tonte moins régulière) car on revient à un milieu un peu plus naturel.

## **I. Rue Marie Rotsen**

Axe de circulation majeur de la ville, les abords de la rue Marie Rotsen hébergent tout de même plus de 20 espèces d'Oiseaux nicheurs. Ceci peut être expliqué par la présence d'habitats pavillonnaires anciens, aux jardins conséquents et arborés. La présence de ces arbres ainsi que les alignements urbains permettent la nidification d'un nombre important d'Oiseaux. Les nombreux jardins fournissant quant à eux suffisamment de nourriture aux insectivores comme aux granivores.

# ENJEUX ET CONCLUSION GENERALE

## **J. Rue des Tournelles**

Ce site est riche en espèces de plantes (69 taxons). C'est dans les endroits dénudés des pelouses, les bords des murs ou clôtures d'habitations et les caniveaux que l'on trouve la presque totalité des espèces. Une belle station d'*Epipactis helleborine* a été observée. Cette orchidée pousse à la limite de la pelouse en pente et du béton qui délimite une friche industrielle. Il serait intéressant de ne pas tondre cet endroit, où le gazon pousse d'ailleurs très mal, sous les arbres. Autrement les mêmes recommandations que pour le chemin de la Poterne sont applicables.

## Glossaire

**Angiospermes** : regroupe les plantes à fleurs, et donc les végétaux qui portent des fruits. Angiosperme signifie « graine dans un récipient » en grec par opposition aux gymnospermes (graine nue).

**Chaméphyte** : plante dont les bourgeons en hiver sont à plus de 50 cm de hauteur.

**Convention de Berne** : convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les États. Elle a été signée le 19 septembre 1979 à Berne en Suisse et est entrée en vigueur le 1er juin 1982.

**Directive Habitats** : la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée directive Habitats Faune Flore est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

**Eutrophisation** : modification et dégradation d'un milieu aquatique lié en général à un apport excessif de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et d'espèces aquatiques, et même parfois la turbidité, en privant le fond et la colonne d'eau de lumière.

**Géophyte** : plante dont les organes pérennes passent l'hiver dans le sol.

**Gymnospermes** : plantes dont l'ovule est à nu (non enclos dans un ovaire à la différence des Angiospermes) et est porté par des pièces foliaires groupées sur un rameau fertile (cône). La plupart des Gymnospermes sont des conifères.

**Hélophyte** : plante enracinée dans la vase avec bourgeons d'hiver sur la partie inférieure submergée.

**Hémicryptophyte** : plante dont les bourgeons sont situés au niveau du sol. En d'autres mots, leurs parties aériennes meurent entièrement durant la mauvaise saison. Ordinairement, il s'agit donc de plantes herbacées.

**Hydrothérophyte** : plante aquatique dont les organes assurant la pérennité sont sous l'eau. Annuel.

**Hygrophile** : désigne les besoins élevés en eau de certaines plantes au cours de leur développement. On parle alors de plantes « hygrophiles ».

**Lépidoptères** : Ordre d'Insectes comprenant les espèces dont la forme adulte est communément appelée papillon et dont la larve est une chenille.

**Nanophanérophyte** : phanérophyte ayant une tige ligneuse de moins de 2 mètres.

**Nitrophile** : qui préfère ou exige des sols ou des eaux riches en nitrates (azote).

**Odonates** : Ordre d'Insectes comprenant les espèces de libellules et de demoiselles.

**Orthoptères** : Ordre d'Insectes comprenant les espèces de sauterelles, de grillons et de criquets.

**Phanérophyte** : plante dont les bourgeons d'hiver sont à plus de 50 cm de hauteur.

**Plantes mellifères :** qu'il faudrait appeler plus justement "nectarifères", produisent du nectar, substance liquide très sucrée récoltée par les Insectes butineurs et les Oiseaux nectarivores.

**Plante rudérale :** plantes qui poussent spontanément dans les friches, les décombres le long des chemins, souvent à proximité des lieux habités par l'homme.

**Protection nationale :** espèces protégées par l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des Mammifères protégés sur le territoire.

**Ptéridophytes :** plantes vasculaires (présentant xylème et phloème) ne produisant ni fleurs ni graines.

**Rivière de deuxième catégorie :** rivière française où l'espèce biologique dominante est constituée essentiellement de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers (brochet, sandre et perche).

**Thérophytes :** plantes qui survivent à la mauvaise saison sous la forme de graines, toutes les parties végétatives étant détruites par la dessiccation due au gel ou à la sécheresse. Ce sont des plantes annuelles à cycle court et à développement rapide.



## Crédits photos :

Elodie Gaïde, CPIE des pays de l'Oise : page de couverture, p16, p22, p24, p36

Daniel Prevot, Mairie de Crépy-en-Valois : p3, p4, p7, p10, p11, p12, p13, p22 (Fig 20), p25 (entête), p31 (entête), p47

Eric Bas, CPIE des pays de l'Oise : p14

Eric Morel, CPIE des Pays de l'Oise : p19

Dominique Messin, ADEP : fig 23, p26

Laurent Vidal, FDP : fig27, p28

Sur le site internet <http://flickr.yahoo.fr/> :

- Ján Svetlák : entête, p18
- Webted : entête, p20
- Lip Kee : fig 16, p20
- warriorwoman531 : fig17, p21
- omarrun : fig18, p21
- Rainbirder : fig 19, p21
- jann vendetti : fig 22, p25
- bramblejungle : fig 24, p26
- cquintin : fig 25 et 26, p26 et 27
- svaampus : entête, p28
- dogtooth77 : fig 29, p32
- HermannFalkner/sokolfig : fig 30, p32
- eyelyft : entête, p34
- Ian Hayhurst : fig 32, p35

# ANNEXES



**Annexe 1** : Définition des indices de rareté et des statuts de menace d'après le site de Picardie Nature (<http://obs.picardie-nature.org/>).

**Statuts de menace**

Statut	Intitulé	Définition
<b>NE</b>	Non évalué	<p>Une espèce est dite « Non évaluée » lorsqu'elle n'a pas encore été confrontée aux critères UICN. Nous avons considéré qu'une espèce était évaluable (donc avec un niveau de connaissance suffisant), lorsque nous pouvions au minimum mettre en évidence une variation de population sur la durée de la période d'évaluation par la méthodologie de l'IUCN. Dans ces conditions, le parti a été pris de considérer qu'un taxon pourra être évalué dans la mesure où sera connu ou évalué au minimum un de ces trois ensembles d'informations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évolution de la population sur le passé (au minimum la période de référence), avec une connaissance de la situation des causes de régression ;</li> <li>• un niveau de population à la fin de la période de référence et une évaluation de la surface de ses zones d'occupation et d'occurrence positionnées et/ou du nombre de localités par rapport aux seuils imposés par la méthodologie ;</li> <li>• un niveau de population en fin de période de référence et une connaissance fine du nombre de localités et de la répartition des effectifs en leur sein.</li> </ul>
<b>NA</b>	Non applicable	<p>Un taxon qui ne sera pas évalué, sera classé dans une catégorie à part entière, appelée « Non applicable (NA) ». Cette catégorie sera « réservée à un taxon que l'on considère impossible à évaluer au niveau régional. Un taxon peut entrer dans la catégorie NA parce qu'il ne s'agit pas d'une population sauvage ou parce qu'il n'est pas dans son aire de répartition naturelle dans cette région, ou encore parce qu'il s'agit d'un taxon erratique dans la région (UICN, 2003). Le taxon peut aussi entrer dans la catégorie NA parce qu'on ne le trouve qu'en très petit nombre dans la région.</p>
<b>DD</b>	Données insuffisantes	<p>De la même façon, les taxons dont la situation ne sera pas bien connue ne seront pas évalués et seront classés dans une autre catégorie, appelée « Données insuffisantes (DD) ». Ainsi, « Un taxon entre dans la catégorie « Données insuffisantes » lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de son abondance (état de sa population), même si sa biologie peut être bien connue. Dans de nombreux cas, le choix entre « Données insuffisantes » et une catégorie Menacée doit faire l'objet d'un examen très attentif.</p>
<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<p>Un taxon est dit de « Préoccupation mineure » lorsqu'il a été évalué d'après les critères UICN et ne remplit pas les critères des catégories « En danger critique d'extinction », « En danger », « Vulnérable » ou « Quasi menacé ». Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.</p>
<b>NT</b>	Quasi menacée	<p>Un taxon est dit « Quasi menacé » lorsqu'il a été évalué d'après les critères UICN et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories « En danger critique d'extinction », « En danger » ou « Vulnérable » mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.</p>
<b>VU</b>	Vulnérable	<p>Un taxon est dit « Vulnérable » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères UICN correspondant à la catégorie « Vulnérable » et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.</p>
<b>EN</b>	En danger	<p>Un taxon est dit « En danger » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères UICN correspondant à la catégorie « En danger » et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.</p>
<b>CR</b>	En danger critique d'extinction	<p>Un taxon est dit « En danger critique d'extinction » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères UICN correspondant à la catégorie « En danger critique d'extinction » et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.</p>

<b>RE</b>	Éteint au niveau régional	Catégorie assignée à un taxon lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu en mesure de se reproduire dans la région est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région, ou encore, s'il s'agit d'un ancien taxon visiteur, lorsque le dernier individu est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région. La limite de temps choisie pour inscrire un taxon dans la catégorie RE est laissée à la discrétion de l'autorité régionale pour la Liste rouge mais ne devrait habituellement pas être antérieure à l'année 1500 de notre ère (UICN, 2003). Le laps de temps déterminé est de 25 ans après concertation avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.
-----------	---------------------------	---

### Statuts de rareté

Statut	Définition
EX = Exceptionnel	Espèce présente sur 0 à 0,5 % des unités de surface de la région ou si ses effectifs sont compris entre 1 et 50 individus
TR = Très rare	Espèce présente sur 0,51 à 1,5 % des unités de surface de la région ou si ses effectifs sont compris entre 51 et 150 individus
R = Rare	Espèce présente sur 1,51 à 3,5 % des unités de surface de la région ou si ses effectifs sont compris entre 151 et 350 individus
AR = Assez rare	Espèce présente sur 3,51 à 7,5 % des unités de surface de la région ou si ses effectifs sont compris entre 351 et 750 individus
PC = Peu commun	Espèce présente sur 7,51 à 15,5 % des unités de surface de la région ou si ses effectifs sont compris entre 751 et 1 550 individus
AC = Assez commun	Espèce présente sur 15,51 à 31,5 % des unités de surface de la région
C = Commun	Espèce présente sur 31,51 à 63,5 % des unités de surface de la région
TC = Très commun	Espèce présente sur plus 63,5 % des unités de surface de la région

**Annexe 2** : Tableau listant les espèces d'Oiseaux observées lors des inventaires du parc de Gèresme, de la rue Marie Rotsen et du quartier des Fleurs.

*Abréviations :*

N : nicheur certain sur le site

NA : nicheur autour du site

M : oiseau de passage

Lorsque rien n'est indiqué cela signifie que l'espèce n'a pas été observée sur ce site.

Espèce	Nom scientifique	Parc de Gèresme	Rue Marie Rotsen	Quartier des Fleurs
<b>Grand Cormoran</b>	<i>Phalacrocorax carbo</i>	M	M	
<b>Héron cendré</b>	<i>Ardea cinerea</i>	M		
<b>Canard colvert</b>	<i>Anas platyrhynchos</i>	N		
<b>Epervier d'Europe</b>	<i>Accipiter nisus</i>	NA	NA	NA
<b>Faisan de Colchide</b>	<i>Phasianus colchicus</i>			M
<b>Buse variable</b>	<i>Buteo buteo</i>	NA	M	
<b>Faucon crécerelle</b>	<i>Falco tinnunculus</i>	NA		
<b>Gallinule poule-d'eau</b>	<i>Gallinula chloropus</i>	N		
<b>Foulque macroule</b>	<i>Fulica atra</i>	N		
<b>Mouette rieuse</b>	<i>Larus ridibundus</i>		M	
<b>Goéland sp</b>	<i>Larus sp.</i>		M	
<b>Pigeon colombin</b>	<i>Columba oenas</i>	N		
<b>Pigeon ramier</b>	<i>Columba palumbus</i>	N	N	N
<b>Tourterelle turque</b>	<i>Streptopelia decaocto</i>	N	N	N
<b>Tourterelle des bois</b>	<i>Streptopelia turtur</i>	N		
<b>Coucou gris</b>	<i>Cuculus canorus</i>	NA		
<b>Chouette hulotte</b>	<i>Strix aluco</i>	NA		
<b>Martinet noir</b>	<i>Apus apus</i>	NA	N	NA
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	<i>Alcedo atthis</i>	NA		
<b>Pic vert</b>	<i>Picus viridis</i>	N	NA	NA
<b>Pic épeiche</b>	<i>Dendrocopos major</i>	N	NA	NA
<b>Pic épeichette</b>	<i>Dendrocopos minor</i>	N		
<b>Hirondelle rustique</b>	<i>Hirundo rustica</i>	NA	N	
<b>Hirondelle de fenêtre</b>	<i>Delichon urbicum</i>	NA	N	
<b>Bergeronnette des ruisseaux</b>	<i>Motacilla cinerea</i>	N		
<b>Bergeronnette grise</b>	<i>Motacilla alba alba</i>	N	NA	
<b>Pipit des arbres</b>	<i>Anthus trivialis</i>			NA
<b>Troglodyte mignon</b>	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N	N	N
<b>Accenteur mouchet</b>	<i>Prunella modularis</i>	N	N	N
<b>Rougegorge familier</b>	<i>Erithacus rubecula</i>	N	N	N
<b>Rosignol philomèle</b>	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N		
<b>Rougequeue noir</b>	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N	N	

<b>Merle noir</b>	<i>Turdus merula</i>	N	N	N
<b>Grive musicienne</b>	<i>Turdus philomelos</i>	N	N	NA
<b>Grive draine</b>	<i>Turdus viscivorus</i>	NA		
<b>Hypolaïs polyglotte</b>	<i>Hippolais polyglotta</i>	N		
<b>Fauvette grisette</b>	<i>Sylvia communis</i>			NA
<b>Fauvette des jardins</b>	<i>Sylvia borin</i>	N		NA
<b>Fauvette à tête noire</b>	<i>Sylvia atricapilla</i>	N	N	N
<b>Pouillot véloce</b>	<i>Phylloscopus collybita</i>	N	N	N
<b>Roitelet huppé</b>	<i>Regulus regulus</i>	N		
<b>Roitelet à triple bandeau</b>	<i>Regulus ignicapilla</i>	N	N	
<b>Gobemouche gris</b>	<i>Muscicapa striata</i>	N		
<b>Mésange à longue queue</b>	<i>Aegithalos caudatus</i>	N	N	
<b>Mésange nonnette</b>	<i>Parus palustris</i>	N		
<b>Mésange huppée</b>	<i>Parus cristatus</i>	N		
<b>Mésange bleue</b>	<i>Parus caeruleus</i>	N	N	N
<b>Mésange charbonnière</b>	<i>Parus major</i>	N	N	N
<b>Sittelle torchepot</b>	<i>Sitta europaea</i>	N	N	N
<b>Grimpereau des jardins</b>	<i>Certhia brachydactyla</i>	N		NA
<b>Loriot d'Europe</b>	<i>Oriolus oriolus</i>	NA		
<b>Geai des chênes</b>	<i>Garrulus glandarius</i>	N	NA	NA
<b>Pie bavarde</b>	<i>Pica pica</i>	N	N	N
<b>Choucas des tours</b>	<i>Corvus monedula</i>	N	NA	
<b>Corbeau freux</b>	<i>Corvus frugilegus</i>		M	
<b>Corneille noire</b>	<i>Corvus corone</i>	N	N	NA
<b>Etourneau sansonnet</b>	<i>Sturnus vulgaris</i>	N	N	N
<b>Moineau domestique</b>	<i>Passer domesticus</i>	N	N	NA
<b>Pinson des arbres</b>	<i>Fringilla coelebs</i>	N	N	N
<b>Serin cini</b>	<i>Serinus serinus</i>	N	N	
<b>Verdier d'Europe</b>	<i>Carduelis chloris</i>	N	N	N
<b>Chardonneret élégant</b>	<i>Carduelis carduelis</i>	N	NA	
<b>Bouvreuil pivoine</b>	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N		
<b>Linotte mélodieuse</b>	<i>Carduelis cannabina</i>		NA	
<b>Grosbec casse-noyaux</b>	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	NA		
<b>Bruant jaune</b>	<i>Emberiza citrinella</i>	N		

**Annexe 3** : Tableau listant les espèces d'Arthropodes recensées au parc de Géresme.

<b>Famille</b>	<b>Nom binominal</b>
<b>ARACHNIDA (classe des Arachnides)</b>	
<b>Araneae (Ordre des araignées)</b>	
Agelenidae	<i>Coeletes terrestris</i> (Wider, 1834)
Agelenidae	<i>Textrix denticulata</i> (Olivier, 1789)
Amaurobidae	<i>Amaurobius similis</i> (Blackwall, 1861)
Anyphaenidae	<i>Anyphaena accentuata</i> (Walcknaer, 1802)
Araneidae	<i>Zilla diodia</i> (Walckenaer, 1802)
Araneidae	<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1757)
Araneidae	<i>Cyclosa conica</i> (Pallas, 1772)
Araneidae	<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer, 1802)
Araneidae	<i>Nuctenea umbratica</i> (Clerck, 1757)
Clubionidae	<i>Clubiona terrestris</i> (Westring, 1851)
Dyctinidae	<i>Nigma walckenaeri</i> (Roewer, 1951)
Dysderidae	<i>Lathys humilis</i> (Blackwall, 1855)
Linyphiidae	<i>Lepthyphantes minutus</i> (Blackwall, 1833)
Linyphiidae	<i>Meioneta rurestris</i> (C.L.Koch, 1836)
Linyphiidae	<i>Tenuiphantes tenuis</i> (Blackwall, 1833)
Linyphiidae	<i>Dapetisca socialis</i> (Sundevall, 1833)
Nesticidae	<i>Nesticus cellulanus</i> (Clerck, 1757)
Philodromidae	<i>Philodromus buxi</i> (Simon, 1884)
Pholcidae	<i>Pholcus phalangioides</i> (Fuesslin, 1775)
Salticidae	<i>Balus chalybeius</i> (Walckenaer, 1802)
Theridiidae	<i>Enoplognatha ovata</i> (Clerck, 1757)
Theridiidae	<i>Dipoena melanogaster</i> (C.L. Koch, 1837)
Theridiidae	<i>Parasteatoda lunata</i> (Clerck, 1757)
Tetragnathidae	<i>Pachignatha degeeri</i> (Sundevall, 1830)
Tetragnathidae	<i>Metellina merianae</i> (Scopoli, 1763)
Thomisidae	<i>Diaea dorsata</i> (Fabricius, 1777)
Thomisidae	<i>Ebrechtella tricuspидata</i> (Fabricius, 1775)
Thomisidae	<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1757)
Thomisidae	<i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)
<b>Opiliones (Ordre des Opilions : groupe d'araignées qualifiées de primitives)</b>	
Phalangiidae	<i>Dicranopalpus ramosus</i> (Simon, 1909)
<b>INSECTA (classe des Insectes)</b>	
<b>Coleoptera (ordre des Coléoptères : Insectes avec ailes antérieures sclérifiées)</b>	
Anobiidae	<i>Ochina pinoïdes</i> (Marsham, 1802)
Cantharidae	<i>Malthodes minimus</i> (Linnaeus, 1758)
Carabidae	<i>Demetrias atricapillus</i> (Linnaeus, 1758)
Carabidae	<i>Dromius quadrimaculatus</i> (Linnaeus 1758)
Carabidae	<i>Paradromius linearis</i> (Olivier 1795)
Cerambycidae	<i>Pogonocherus hispidus</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Scymnus interruptus</i> (Goeze, 1777)
Coccinellidae	<i>Scymnus auritus</i> (Thunberg, 1795)
Coccinellidae	<i>Scymnus rubromaculatus</i> (Goeze, 1778)

Coccinellidae	<i>Chilocorus bipustulatus</i> (Linnaeus 1758)
Coccinellidae	<i>Exochomus quadripustulatus</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Adalia decempunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Aphidecta oblitterata</i> (Linnaeus 1758)
Coccinellidae	<i>Harmonia quadripunctata</i> (Pontoppidan, 1763)
Coccinellidae	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)
Coccinellidae	<i>Calvia quatuordecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Calvia decemguttata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Halyzia sedecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Rhyzobius chrysomeloides</i> (Herbst, 1792)
Chrysomelidae	<i>Oomorphus concolor</i> (Sturm, 1807)
Curculionidae	<i>Phyllobius pomaceus</i> (Gyllenhal 1834)
Curculionidae	<i>Rhinoncus perpendicularis</i> (Reich 1797)
Histeridae	<i>Hololepta plana</i> (Sulzer 1776)
Latridiidae	<i>Cartodere nodifer</i> (Westwood 1839)
Scraptiidae	<i>Anaspis melanopa</i> (Forster 1771) (=syn <i>Anaspis maculata</i> Fourcroy, 1785)
Tenebrionidae	<i>Eledona agricola</i> (Herbst 1783)
Tenebrionidae	<i>Lagria hirta</i> (Linnaeus 1758)
<b>Dermaptera (ordre des dermaptères)</b>	
Forficulidae	<i>Apterygida media</i> (Hagenbach, 1822)
Forficulidae	<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Diptera (ordre des diptères)</b>	
Limoniidae	<i>Epiphragmata ocellare</i> (Linnaeus, 1761)
Opomyzidae	<i>Opomyza florum</i> (Fabricius 1794)
Syrphidae	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)
Syrphidae	<i>Myathropa florea</i> (Linnaeus 1758)
Syrphidae	<i>Parhelophilus versicolor</i> (Fabricius 1794)
Syrphidae	<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)
Tipulidae	<i>Nephrotoma quadrifaria</i> (Meigen, 1804)
Tipulidae	<i>Tipula oleracea</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Hemiptera (ordre des Hémiptères: Punaises et Cicadelles)</b>	
Acanthosomatidae	<i>Elasmucha grisea</i> (Linnaeus, 1758)
Cicadellidae	<i>Ledra aurita</i> (Linnaeus, 1758)
Cydnidae	<i>Cydnus aterrimus</i> (Forster, 1771)
Lygaeidae	<i>Heterogaster urticae</i> (Fabricius 1775)
Lygaeidae	<i>Rhyparochromus vulgaris</i> (Schilling 1829)
Miridae	<i>Blepharidopterus angulatus</i> (Fallen, 1807)
Miridae	<i>Deraeocoris flavilinea</i> (A. Costa, 1862)
Miridae	<i>Deraeocoris lutescens</i> (Schilling, 1837)
Miridae	<i>Heterotoma planicornis</i> (Pallas, 1772)
Miridae	<i>Liocoris tripustulatus</i> (Fabricius, 1781)
Miridae	<i>Pantilius tunicatus</i> (Fabricius, 1781)
Miridae	<i>Stenodema laevigata</i> (Linnaeus, 1758)
Nabidae	<i>Himacerus apterus</i> (Fabricius, 1798)
Pentatomidae	<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)



	Pentatomidae	<i>Eysarcoris venustissimus</i> (Schrank, 1776)
	Pentatomidae	<i>Nezara viridula</i> (Linnaeus, 1758)
	Pentatomidae	<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1761)
	Pentatomidae	<i>Pentatoma rufipes</i> (Linnaeus, 1758)
	Pyrrhocoridae	<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)
	Rhopalidae	<i>Rhopalus subrufus</i> (Gmelin, 1790)
<b>Hymenoptera (ordre des hyménoptères)</b>		
	Vespidae	<i>Polistes dominula</i> (Christ, 1791)
	Vespidae	<i>Vespa crabro</i> (Linnaeus, 1758)
	Vespidae	<i>Vespula vulgaris</i> (Linnaeus 1758)
<b>Mecoptera (ordre des Mecoptères)</b>		
	Panorpidae	<i>Panorpa communis</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Nevroptera (ordre des Nevroptères)</b>		
	Raphidiidae	<i>Phaeostigma notata</i> (Fabricius 1781) (aussi connu sous le nom de <i>Raphidia notata</i> )
<b>Lepidoptera (ordre des Lépidoptères)</b>		
	Crambidae	<i>Pleuroptya ruralis</i> (Scopoli, 1763)
	Erebidae	<i>Calliteara pudibunda</i> (Linnaeus, 1758)
	Erebidae	<i>Scoliopteryx libatrix</i> (Linnaeus, 1758)
	Noctuidae	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)
	Noctuidae	<i>Cucullia absinthii</i> (Linnaeus 1761)
	Noctuidae	<i>Orthosia cerasi</i> (Fabricius, 1775)
	Nymphalidae	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)
	Nymphalidae	<i>Pararge aegeria tircis</i> (Linnaeus, 1758)
	Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)
	Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)
	Pieridae	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)
	Pieridae	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Odonata (ordre des Libellules)</b>		
	Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i> (Muller, 1764)
	Aeshnidae	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus 1758)
	Calopterygidae	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)
	Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758) 10
	Coenagrionidae	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)
	Coenagrionidae	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)
	Coenagrionidae	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)
	Corduliidae	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)
	Lestidae	<i>Lestes viridis</i> (Vander Linden 1825)
	Libellulidae	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)
	Libellulidae	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Muller 1764)
<b>Orthoptera (ordre des Orthoptères: criquets grillons et sauterelles)</b>		
	Acrididae	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)
	Acrididae	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)
	Conocephalidae	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)
	Meconematidae	<i>Meconema meridionale</i> (A. Costa, 1860)
	Phaneropteridae	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)
	Tettigoniidae	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)
	Tettigoniidae	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Trichoptera</b>		

Limnephilidae	<i>Glyphotaelius pellucidus</i> (Retzius, 1783)
<b>MALACOSTRATA (classe des Malacostracés)</b>	
<b>Isopoda (ordre des Isopodes ou Cloportes)</b>	
Porcellionidae	<i>Porcellio scaber</i> (Latreille, 1804)
Porcellionidae	<i>Porcellio spinicornis</i> (Say, 1818)
Oniscidae	<i>Oniscus asellus</i> (Linnaeus, 1758)
Philoscidae	<i>Philoscia muscorum</i> (Scopoli, 1763)

**Annexe 4** : Tableau listant les espèces d'Arthropodes recensées sur le site des Remparts.

<b>Famille</b>	<b>Nom binominal</b>
<b>ARACHNIDA (classe des Arachnides)</b>	
<b>Araneae (ordre des araignées)</b>	
Araneidae	<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1757)
Dyctinidae	<i>Nigma walckenaeri</i> (Roewer, 1951)
<b>INSECTA (classe des Insectes)</b>	
<b>Coleoptera (ordre des Coléoptères : Insectes avec ailes antérieures sclérifiées)</b>	
Coccinellidae	<i>Nephus quadrimaculatus</i> (Herbst 1783)
Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinellidae	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)
Chrysomelidae	<i>Oomorphus concolor</i> (Sturm, 1807)
<b>Diptera (ordre des diptères)</b>	
Opomyzidae	<i>Opomyza florum</i> (Fabricius 1794)
<b>Hemiptera (ordre des Hémiptères: Punaises et Cicadelles)</b>	
Coreidae	<i>Gonocerus acuteangulatus</i> (Goeze 1778)
Lygaeidae	<i>Heterogaster urticae</i> (Fabricius 1775)
Miridae	<i>Liocoris tripustulatus</i> (Fabricius, 1781)
Miridae	<i>Pinalitus cervinus</i> (Herrich-Schäffer 1841)
Nabidae	<i>Himacerus apterus</i> (Fabricius 1798)
Pyrrhocoridae	<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)
Tingidae	<i>Derephysia foliacea</i> (Fallen 1807)
<b>Hymenoptera (ordre des hyménoptères)</b>	
Vespidae	<i>Vespula vulgaris</i> (Linnaeus 1758)
<b>Mecoptera (ordre des Mecoptères)</b>	
Panorpidae	<i>Panorpa communis</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Nevroptera (ordre des Nevroptères)</b>	
Raphidiidae	<i>Phaeostigma notata</i> (Fabricius 1781) (aussi connu sous le nom de <i>Raphidia notata</i> )
<b>Lepidoptera (ordre des Lépidoptères)</b>	
Noctuidae	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)
Pieridae	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Odonata (ordre des Libellules)</b>	
Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i> (Muller, 1764)
Aeshnidae	<i>Aeshna mixta</i> (Latreille 1805)
<b>Orthoptera (Ordre des Orthoptères : criquets, grillons et sauterelles)</b>	
Tettigoniidae	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)
<b>MALACOSTRATA (classe des Malacostracés)</b>	
<b>Isopoda (ordre des Isopodes ou Cloportes)</b>	
Porcellionidae	<i>Porcellio scaber</i> (Latreille, 1804)
Porcellionidae	<i>Porcellio spinicornis</i> (Say, 1818)
Philoscidae	<i>Philoscia muscorum</i> (Scopoli, 1763)

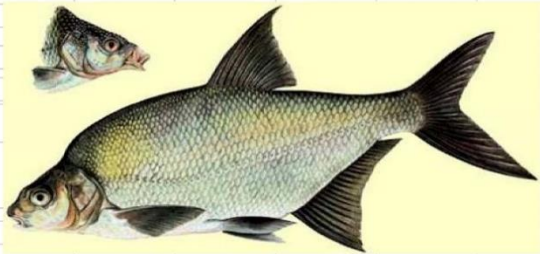

**Annexe 5** : Tableau listant les espèces d'Arthropodes recensées dans la rue Jean-Jacques Rousseau.



<b>Famille</b>	<b>Nom binominal</b>
<b>INSECTA (classe des Insectes)</b>	
<b>Coleoptera (ordre des Coléoptères : Insectes avec ailes antérieures sclérifiées)</b>	
Coccinellidae	<i>Aphidecta oblitterata</i> (Linnaeus 1758)
Coccinellidae	<i>Scymnus interruptus</i> (Goeze, 1777)
Coccinellidae	<i>Stethorus pusillus</i> (Herbst 1797) ; synonyme : <i>Stethorus punctillum</i> (Weise 1891).
<b>Dermaptera (ordre des Dermaptères)</b>	
Forficulidae	<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Hemiptera (ordre des Hémiptères: Punaises et Cicadelles)</b>	
Lygaeidae	<i>Gastrodes grossipes</i> (De Geer 1773)
Miridae	<i>Deraeocoris lutescens</i> (Schilling, 1837)

**Annexe 6 :** Tableau de la répartition de la biomasse par espèce, des individus répertoriés à la station du ru des Taillandiers aval.

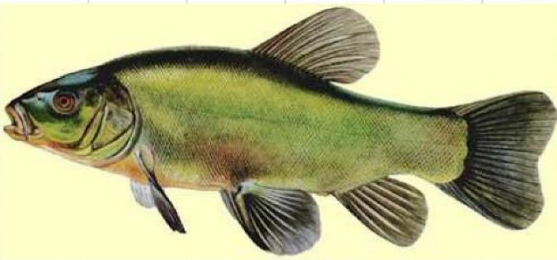

<b>Espèce</b>	<b>Nom Latin</b>	<b>Code</b>	<b>Biomasse (g/100m<sup>2</sup>)</b>
<b>Brème</b>	<i>Abramis brama</i>	BRE	745
<b>Brochet</b>	<i>Esox lucius</i>	BRO	8
<b>Epinochette</b>	<i>Pungitus laevis</i>	EPT	<1
<b>Gardon</b>	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	435
<b>Perche commune</b>	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	119
<b>Rotengle</b>	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT	18
<b>Tanche</b>	<i>Tinca tinca</i>	TAN	412
<b>TOTAL</b>			<b>1738</b>

**Annexe 7** : Fiches descriptives de chacune des espèces piscicoles recensées dans le parc de Gèresme. Source : Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

La brème commune ( <i>Abramis brama</i> ) - BRE		
	<b>Famille</b>	Cyprinidae
	<b>Longueur</b>	25 - 50 cm
	<b>Poids</b>	0,5 à 3 kg
	<b>Espérance de vie</b>	20 - 25 ans
	<b>Période de reproduction</b>	mai - juin le long des rives entre 0,4 et 2 m de profondeur. Le substrat de ponte sont les macrophytes et les racines
	<b>Nombre de ponte</b>	30 000 à 40 000 / kg de femelle
	<b>Activité</b>	Espèce sédentaire grégaire
	<b>Milieu de vie</b>	Partie inférieure des grandes rivières et dans les plans d'eau. Eaux chaudes, lentes ou stagnantes à fond limoneux ou vaseux. Elle supporte les eaux saumâtres
	<b>Régime alimentaire</b>	Zooplancton, invertébrés, débris végétaux
	<b>Particularités</b>	Petits yeux. Nageoire anale avec plus de 23 rayons ramifiés
	<b>Statut de protection</b>	Aucun


L'épinochette ( <i>pungitius pungitius</i> ) - EPT		
	<b>Famille</b>	Gasterosteidae
	<b>Longueur</b>	4 à 9 cm
	<b>Poids</b>	
	<b>Espérance de vie</b>	3 ans
	<b>Période de reproduction</b>	avril-juin dans un nid en débris végétaux
	<b>Nombre de ponte</b>	100 / femelle
	<b>Activité</b>	Espèce sédentaire des eaux douces
	<b>Milieu de vie</b>	On rencontre l'épinochette dans les zones peu profondes à faible courant et riche de végétation
	<b>Régime alimentaire</b>	Prédateur carnivore (invertébrés benthiques / œufs et alevins de poissons)
	<b>Particularités</b>	6 à 12 épines sur la nageoire dorsale
	<b>Statut de protection</b>	Aucun

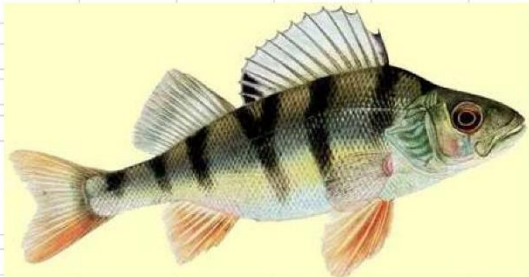
Fédération de l'Oise pour la pêche  
et la protection du milieu aquatique  
28 rue Jules Méline, 60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 40 46 41 – Fax : 03 44 40 27 72  
Courriel : fedepecheoise@orange.fr – Site : www.federationpeche.fr/60

La tanche ( <i>Tinca tinca</i> ) - TAN		
	<b>Famille</b>	Cyprinidae
	<b>Longueur</b>	30 - 40 cm
	<b>Poids</b>	1 - 1,5 kg
	<b>Espérance de vie</b>	10 ans
	<b>Période de reproduction</b>	mai à octobre dans des zones peu profondes et végétalisées
	<b>Nombre de ponte</b>	80 000 à 120 000 / kg de femelle
	<b>Activité</b>	Poisson grégaire, phytophile eurytherme et actif la nuit
	<b>Milieu de vie</b>	La tanche vit dans les zones lenticules ou stagnantes des rivières ou plans d'eau sur fond vaseux et végétalisés. Affectionne des eaux de 26 °C à 28 °C. Supporte de faible teneur en O2 dissous
	<b>Régime alimentaire</b>	Omnivore benthique - benthophage -
	<b>Particularités</b>	Bouche terminale avec 2 barbillons - pédoncule caudale large et assez court
	<b>Statut de protection</b>	Aucun

Le gardon ( <i>Rutilus rutilus</i> ) - GAR		
	<b>Famille</b>	Cyprinidae
	<b>Longueur</b>	25 - 30 cm
	<b>Poids</b>	10-200 gr
	<b>Espérance de vie</b>	10 à 15 ans
	<b>Période de reproduction</b>	mai-juillet dans des zones peu profondes riches en végétation
	<b>Nombre de ponte</b>	150 000 à 200 000 œufs
	<b>Activité</b>	Espèce grégaire surtout active à l'aube et au crépuscule
	<b>Milieu de vie</b>	On rencontre le gardon dans les zones lenticules des cours d'eau et plans d'eau. Le gardon est eurytherme et euryhalin.
	<b>Régime alimentaire</b>	Polyphage à tendance phytophage
	<b>Particularités</b>	Yeux rouges- La nageoire dorsale débute à l'aplomb des pelviennes
	<b>Statut de protection</b>	Aucun

Fédération de l'Oise pour la pêche  
et la protection du milieu aquatique  
28 rue Jules Méline, 60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 40 46 41 – Fax : 03 44 40 27 72  
Courriel : fedepêcheoise@orange.fr – Site : www.federationpeche.fr/60

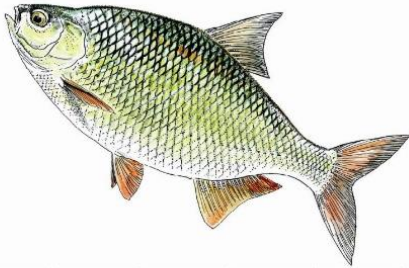
Le brochet ( <i>Esox lucius</i> ) - BRO	
	
<b>Famille</b>	Esocidae
<b>Longueur</b>	jusqu'à 150 cm
<b>Poids</b>	5 - 10 kg (jusqu'à 20 kg)
<b>Espérance de vie</b>	10 - 14 ans et jusqu'à 20 ans pour les femelles
<b>Période de reproduction</b>	De février à mai dans des zones inondées (0,3 à 1 m de profondeur) et possédant une végétation herbacée. La T°C doit être comprise entre 8°C et 12°C
<b>Nombre de ponte</b>	15 000 - 45 000 ovules / kg de femelle
<b>Activité</b>	Espèce solitaire
<b>Milieu de vie</b>	Espèce limnophile présente dans les eaux calmes ou moyennement courantes, riches en végétation. Le brochet est exigeant vis-à-vis de la température et de l'oxygène dissout
<b>Régime alimentaire</b>	Stade alevin : plancton, invertébrés - stade adulte : poissons, batraciens, crustacés
<b>Particularités</b>	Tête pointue au museau aplati
<b>Statut de protection</b>	Arrêté national article 1 / espèce vulnérable

La perche ( <i>Perca fluviatilis</i> ) - PER	
	
	
<b>Famille</b>	Percidae
<b>Longueur</b>	20-35 cm
<b>Poids</b>	0.5 à 3 kg
<b>Espérance de vie</b>	15 - 20 ans
<b>Période de reproduction</b>	mars - juin en zone littorale sur des végétaux vivants ou morts. Les ovules sont déposés sous forme de rubans
<b>Nombre de ponte</b>	20 000 - 30 000 / femelle
<b>Activité</b>	Espèce sédentaire grégaire vivant avec des individus de même âge
<b>Milieu de vie</b>	Milieu lentique en rivière ou plan d'eau pouvant vivre en profondeur. Milieu plutôt mésotrophe
<b>Régime alimentaire</b>	Prédateur carnivore (invertébrés benthiques et poissons)
<b>Particularités</b>	2 nageoires dorsales distinctes - corps possédant 5 à 7 bandes noirâtres
<b>Statut de protection</b>	Aucun

Fédération de l'Oise pour la pêche  
 et la protection du milieu aquatique  
 28 rue Jules Méline, 60200 Compiègne  
 Tél. : 03 44 40 46 41 – Fax : 03 44 40 27 72  
 Courriel : fedepecheoise@orange.fr – Site : www.federationpeche.fr/60



## Le rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*) - ROT



<b>Famille</b>	Cyprinidae
<b>Longueur</b>	20 - 30 cm
<b>Poids</b>	300 gr à 1 kg
<b>Espérance de vie</b>	10-12 ans jusqu'à 17 ans
<b>Période de reproduction</b>	avril à juin sur des végétaux dans des zones peu profondes
<b>Nombre de ponte</b>	300 000 / kg de femelle
<b>Activité</b>	Poisson sédentaire. En surface et en banc en été. Inactif l'hiver et au fond
<b>Milieu de vie</b>	On le retrouve dans les étangs, les lagunes et les zones lenticules des cours inférieurs des rivières. Espèce phytophyle. Le rotengle est tolérant à la salinité, à des températures élevées et à la dégradation de la qualité de l'eau
<b>Régime alimentaire</b>	Omnivore (invertébrés, zooplancton, végétaux, détritus)
<b>Particularités</b>	Nageoire dorsale débutant en arrière des pelviennes. 40 à 45 écailles sur la ligne latérale
<b>Statut de protection</b>	Aucun

## Annexe 8 : Tableau listant les espèces de plantes recensées sur 7 sites de la commune.

**D** : Rue Debussy

**S** : Rues du quartier Saint-Laurent

**T** : Trottoirs, rue des Tournelles

**P** : Trottoirs, chemin de la Poterne

**M** : Pelouses de la mairie

**B** : Prairie des Brayes

**F** : Sous-bois, quartier des Fleurs

**Indice de rareté** : indice de rareté régionale du taxon appliqué, sur la période 1990-2010, aux seules plantes indigènes. E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

**Liste rouge** : Il s'agit de la liste rouge régionale. Elle ne s'applique qu'aux seuls taxons ou populations indigènes ou présumées indigènes

RE = taxon éteint à l'échelle régionale.

CR = taxon en danger critique d'extinction.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

NT = taxon quasi menacé.

LC = taxon de préoccupation mineure.

DD = taxon insuffisamment documenté.

NA = évaluation UICN non applicable

Les indices de rareté et la liste rouge régionale sont définis plus précisément dans :

***Inventaire de la flore vasculaire (Ptéridophytes et spermatophytes) de la Picardie – Rareté, protections, menaces et statuts – Version N°4/novembre 2012*** (Mémoire n°4 de la nouvelle série des *bulletins de la Société Linnéenne Nord-Picardie*).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	D	S	T	P	M	B	F	Famille	Indice rareté	Liste rouge
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>							X	Pinaceae	#	NA
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>						X		Aceraceae	AC	LC
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>				X			X	Aceraceae	CC	LC
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	X	X	X	X	X	X		Asteraceae	CC	LC
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>							X	Hippocastanaceae	AC	NA
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>						X		Rosaceae	C	LC
Laitue des murailles	<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i>						X	X	Asteraceae	AC	LC
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>							X	Brassicaceae	C	LC
Liseron des champs	<i>Allium</i> sp. (1)							X	Convolvulaceae	CC	LC
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>							X	Alliaceae	AR	LC
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>				X				Poaceae	AC	LC
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i>		X						Amaranthaceae	RR	NA
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus hybridus</i> subsp. <i>bouchonii</i>		X						Amaranthaceae	AR	NA
Mouron rouge	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> f. <i>arvensis</i>	X	X			X			Primulaceae	C	LC
Anémone des bois ; Anémone sylvie	<i>Anemone nemorosa</i>							X	Ranunculaceae	AC	LC
Angélique sauvage	<i>Angelica sylvestris</i>				X				Apiaceae	C	LC
Anthriscus des dunes ; Cerfeuil des fous	<i>Anthriscus caucalis</i>		X						Apiaceae	R	LC
Anthriscus sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>				X			X	Apiaceae	CC	LC

Alchémille des champs	<i>Aphanes arvensis</i>	X				X			Rosaceae	PC	LC
Arabette de Thalium	<i>Arabidopsis thaliana</i>				X				Brassicaceae	AC	LC
Menthe velue (var.)	<i>Arenaria serpyllifolia</i> <i>subsp. leptoclados</i>		X						Lamiaceae	AR?	NA
Euphorbe des jardins ; Ésule ronde	<i>Arenaria serpyllifolia</i> <i>subsp. serpyllifolia</i> var. <i>serpyllifolia</i>			X					Euphorbiaceae	C	LC
Fromental élevé (s.l.)	<i>Arrhenatherum elatius</i>				X		X	X	Poaceae	CC	LC
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> <i>subsp. elatius</i>						X		Poaceae	CC	LC
Armoise commune ; Herbe à cent goûts	<i>Artemisia vulgaris</i>						X		Asteraceae	CC	LC
Gouet négligé	<i>Arum italicum subsp. ne- glectum</i>							X	Araceae	R	NA
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>				X		X		Araceae	CC	LC
Doradille rue-de-muraille ; Rue de muraille	<i>Asplenium ruta-muraria</i>			X	X				Aspleniaceae	C	LC
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris subsp. arcuata</i>				X				Brassicaceae	PC	LC
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	X	X	X	X	X	X	X	Asteraceae	CC	LC
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>							X	Betulaceae	C	LC
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>			X					Poaceae	C	LC
Colza ; Navette	<i>Brassica napus subsp. napus</i>			X					Brassicaceae	C	NA
Brome caréné	<i>Bromus carinatus</i>							X	Poaceae	#	#
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus</i>							X	Poaceae	CC	LC
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	X			X		X	X	Poaceae	CC	LC
Buddleia de David ; Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>			X					Buddlejaceae	AC	NA
Berce commune (var.) ; Berce des prés ; Grande berce	<i>Calystegia sepium</i>		X						Apiaceae	CC	LC
Petite linaire	<i>Campanula pos- charskyana</i>			X					Scrophulariaceae	AC	LC
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>							X	Campanulaceae	AC	LC
Capselle bourse-à-pas- teur ; Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	X	X	X	X				Brassicaceae	CC	LC
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>		X	X	X	X		X	Brassicaceae	CC	LC
Laïche de Leers	<i>Carex divulsa subsp. leer- sii</i>							X	Cyperaceae	PC	LC
Laïche des forêts	<i>Carex sylvatica</i>							X	Cyperaceae	C	LC
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>							X	Betulaceae	CC	LC
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>							X	Fagaceae	AC	NA
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i> <i>subsp. vulgare</i>	X			X	X	X	X	Caryophyllaceae	CC	LC
Agrostide capillaire	<i>Chaenorrhinum minus</i>		X						Poaceae	AC	LC
Pâturin des bois	<i>Chaerophyllum temulum</i>							X	Poaceae	C	LC
Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>			X	X				Papaveraceae	C	LC
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>		X	X					Asteraceae	CC	LC
Cirse des maraîchers	<i>Cirsium oleraceum</i>				X				Asteraceae	C	LC
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>			X					Asteraceae	CC	LC
Clématite des haies ; Herbe aux gueux	<i>Clematis vitalba</i>		X	X				X	Ranunculaceae	CC	LC
Stellaire intermédiaire (s.l.)	<i>Convolvulus arvensis</i>	X	X			X			Caryophyllaceae	CC	LC

Liseron des haies	<i>Conyza canadensis</i>	X	X	X		X			Convolvulaceae	CC	LC
Corne-de-cerf écaillée	<i>Coronopus squamatus</i>		X			X			Brassicaceae	PC	LC
Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	<i>Corylus avellana</i>				X				Betulaceae	CC	LC
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>						X	X	Malaceae	CC	LC
Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	X	X	X		X			Asteraceae	CC	LC
Cymbalaire des murs (s.l.) ; Ruine de Rome	<i>Cymbalaria muralis</i>				X				Scrophulariaceae	C	NA
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>							X	Fabaceae	AC	LC
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>				X	X	X	X	Poaceae	CC	LC
Carotte commune	<i>Daucus carota subsp. carota</i>			X				X	Apiaceae	CC	LC
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis subsp. sanguinalis var. atricha</i>					X			Poaceae	C	LC
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis subsp. sanguinalis var. sanguinalis</i>	X	X						Poaceae	C	LC
Fraisier d'Inde	<i>Duchesnea indica</i>			X					Rosaceae	R	NA
Chiendent de Druce	<i>Elymus repens</i>						X		Poaceae	RR?	NA
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>			X					Onagraceae	CC	LC
Épilobe des montagnes	<i>Epilobium montanum</i>		X						Onagraceae	AC	LC
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>			X		X			Onagraceae	CC	LC
Épilobe de Lamy	<i>Epilobium tetragonum subsp. lamyi</i>		X	X					Onagraceae	AC	LC
Épipactis des Pays-Bas ; Épipactis des dunes	<i>Epipactis helleborine</i>							X	Orchidaceae	E	VU
Épipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine subsp. helleborine</i>			X					Orchidaceae	AC	LC
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>		X		X				Equisetaceae	CC	LC
Éragrostis faux-pâturin	<i>Eragrostis minor</i>			X					Poaceae	AR?	NA
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>				X				Asteraceae	PC	NA
Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë (s.l.)	<i>Erodium cicutarium</i>	X	X						Geraniaceae	AC	LC
Drave printanière	<i>Erophila verna subsp. spathulata</i>	X	X	X	X	X			Brassicaceae	C	LC
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>						X		Celastraceae	C	LC
Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>		X	X					Euphorbiaceae	CC	LC
Laitue scariole	<i>Euphorbia peplus</i>			X					Asteraceae	C	LC
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>							X	Fagaceae	C	LC
Falcaire des champs	<i>Falcaria vulgaris</i>			X					Apiaceae	RR	VU
Panais cultivé (s.l.)	<i>Fragaria vesca</i>		X				X	X	Apiaceae	C	LC
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>				X		X	X	Oleaceae	CC	LC
Perce-neige commun (var.)	<i>Galanthus nivalis var. nivalis</i>							X	Amaryllidaceae	R	NA
Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>							X	Lamiaceae	C	LC
Galinsoga cilié	<i>Galinsoga quadriradiata</i>		X						Asteraceae	PC	NA
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	X	X		X		X	X	Rubiaceae	CC	LC
Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	<i>Galium mollugo</i>				X				Rubiaceae	CC	LC
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>		X				X	X	Geraniaceae	C	LC
Picride fausse-épervière	<i>Geranium pusillum</i>	X	X			X			Asteraceae	C	LC
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>				X				Geraniaceae	C	NA
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>		X		X		X	X	Geraniaceae	CC	LC

Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>			X			X		Geraniaceae	AR	LC
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>				X		X	X	Rosaceae	CC	LC
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		X		X			X	Lamiaceae	CC	LC
Lierre grimpant (s.l.)	<i>Hedera helix</i>		X	X	X	X	X	X	Araliaceae	CC	LC
Renoncule âcre (s.l.)	<i>Heracleum sphondylium subsp. sphondylium</i>						X		Ranunculaceae	CC	LC
Berce commune (var.) ; Berce des prés ; Grande berce	<i>Heracleum sphondylium var. sphondylium</i>				X			X	Apiaceae	CC	LC
Épervière lisse	<i>Hieracium laevigatum</i>			X					Asteraceae	R	NT
Épervière tachée	<i>Hieracium maculatum</i>			X					Asteraceae	RR	VU
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>						X	X	Poaceae	CC	LC
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>						X		Poaceae	AC	LC
Orge queue-de-rat	<i>Hordeum murinum</i>	X	X	X					Poaceae	C	LC
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>				X				Cannabaceae	C	LC
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>							X	Liliaceae	AC	LC
Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	<i>Hypericum perforatum</i>			X				X	Hypericaceae	CC	LC
Fraisier sauvage	<i>Hypochaeris radicata</i>	X	X		X	X	X		Rosaceae	C	LC
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>							X	Aquifoliaceae	AC	LC
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i>							X	Balsaminaceae	R	NA
Inule conyze	<i>Inula conyzae</i>			X					Asteraceae	C	LC
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	X							Asteraceae	C	LC
Fléole noueuse	<i>Lactuca serriola f. integrifolia</i>		X						Poaceae	C	LC
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola f. serriola</i>			X					Asteraceae	C	LC
Lamier blanc ; Ortie blanche	<i>Lamium album</i>				X				Lamiaceae	CC	LC
Lamier pourpre ; Ortie rouge	<i>Lamium purpureum</i>			X	X		X	X	Lamiaceae	CC	LC
	<i>Lapsana communis</i>				X			X	Asteraceae		
Liondent d'automne	<i>Leontodon autumnalis</i>			X					Asteraceae	AC	LC
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>							X	Oleaceae	CC	LC
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>			X					Scrophulariaceae	C	LC
Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i>	X	X	X		X	X		Poaceae	CC	LC
Chèvrefeuille des bois (var.)	<i>Lonicera periclymenum</i>				X				Caprifoliaceae	C	LC
Luzule multiflore	<i>Luzula multiflora subsp. multiflora</i>							X	Juncaceae	PC	LC
Tomate comestible ; Tomate	<i>Lycopersicon esculentum</i>		X						Solanaceae	R	NA
Petite mauve	<i>Malva neglecta</i>	X	X						Malvaceae	C	LC
Matricaire discoïde	<i>Matricaria discoidea</i>	X							Asteraceae	CC	NA
Mâche potagère	<i>Matricaria recutita var. recutita</i>	X							Valerianaceae	AC	LC
Luzerne lupuline ; Minette ; Mignette	<i>Medicago lupulina</i>	X	X	X			X	X	Fabaceae	CC	LC
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>							X	Poaceae	AC	LC
Mélicite officinale ; Mélicite	<i>Melissa officinalis</i>		X						Lamiaceae	RR	NA
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis subsp. austriaca</i>						X		Lamiaceae	AC	LC

Sabline à feuilles de serpolet (var.)	<i>Mentha x villosa</i> nsubsp. <i>villosa</i> var. <i>alopecuroides</i>				X				Caryophyllaceae	C	LC
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>		X	X		X			Euphorbiaceae	CC	LC
Saponaire officinale	<i>Moehringia trinervia</i>				X		X	X	Caryophyllaceae	AC	LC
Muscari à grappe	<i>Muscari atlanticum</i>					X			Liliaceae	#	#
Sabline à trois nervures	<i>Mycelis muralis</i>			X		X			Caryophyllaceae	AC	LC
Myosotis des champs (s.l.)	<i>Myosotis arvensis</i>				X			X	Boraginaceae	CC	LC
Jonquille (s.l.)	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>							X	Amaryllidaceae	AR	NT
Onagre bisannuelle ; Herbe aux ânes	<i>Oenothera biennis</i>						X		Onagraceae	AR	NA
Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	<i>Origanum vulgare</i>						X		Lamiaceae	C	LC
Ornithogale en ombelle (s.l.) ; Dame d'onze heures	<i>Ornithogalum umbellatum</i>				X				Liliaceae	PC	LC
Oxalide cornue	<i>Oxalis corniculata</i>			X					Oxalidaceae	PC	NA
Oxalide cornue	<i>Oxalis corniculata</i> var. <i>atropurpurea</i>		X						Oxalidaceae	PC	NA
Oxalide droite	<i>Oxalis stricta</i>					X			Oxalidaceae	PC	NA
Pariétaire diffuse	<i>Parietaria judaica</i>			X	X	X			Urticaceae	C	LC
Vergerette du Canada	<i>Pastinaca sativa</i>		X	X					Asteraceae	C	NA
Laiteron des champs	<i>Phleum nodosum</i>						X		Asteraceae	C	LC
Porcelle enracinée	<i>Picris hieracioides</i>		X	X	X		X		Asteraceae	C	LC
Plantain corne de cerf	<i>Plantago coronopus</i>			X					Plantaginaceae	AR	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	X	X		X	X	X	X	Plantaginaceae	CC	LC
Plantain à larges feuilles (s.l.)	<i>Plantago major</i>	X		X	X	X	X		Plantaginaceae	CC	LC
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	X	X	X	X	X	X	X	Poaceae	CC	LC
Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	<i>Poa nemoralis</i> var. <i>nemoralis</i>						X	X	Apiaceae	C	LC
Pâturin à feuilles étroites	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i>	X							Poaceae	C	LC
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>						X		Poaceae	C	LC
Pâturin commun (s.l.)	<i>Poa trivialis</i>				X		X	X	Poaceae	CC	LC
Renouée des Oiseaux (s.l.) ; Traînasse	<i>Polygonum aviculare</i>	X	X	X					Polygonaceae	CC	LC
Pourpier potager	<i>Portulaca oleracea</i>		X			X			Portulacaceae	AC	NA
Potentille rampante ; Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i>				X				Rosaceae	CC	LC
Primevère acaule ; Primevère commune	<i>Primula acaulis</i> subsp. <i>rubra</i>	X			X				Primulaceae	R	NT
Primevère acaule ; Primevère commune	<i>Primula acaulis</i> subsp. <i>vulgaris</i>	X			X				Primulaceae	R	NT
Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	<i>Primula veris</i>							X	Primulaceae	C	LC
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	X	X	X		X	X		Lamiaceae	CC	LC
Merisier (s.l.)	<i>Prunus avium</i>						X	X	Amygdalaceae	CC	LC
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>							X	Fagaceae	CC	LC
Matricaire camomille	<i>Ranunculus acris</i>				X				Asteraceae	CC	LC
Ficaire à bulbilles	<i>Ranunculus ficaria</i> subsp. <i>ficaria</i>				X	X	X	X	Ranunculaceae	C	LC
Renoncule rampante ; Pied-de-poule	<i>Ranunculus repens</i>	X	X		X	X	X	X	Ranunculaceae	CC	LC

Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>				X			X	Fabaceae	AC	NA
Ronce bleuâtre	<i>Rubus caesius</i>		X						Rosaceae	C	LC
	<i>Rubus section Rubus</i>						X	X			
Oseille sauvage ; Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>						X	X	Polygonaceae	C	LC
Petite oseille (s.l.)	<i>Rumex acetosella</i>						X		Polygonaceae	PC	LC
Patience à feuilles obtuses (s.l.)	<i>Rumex obtusifolius</i>		X		X		X	X	Polygonaceae	CC	LC
Sagine apétale	<i>Sagina apetala subsp. apetala</i>	X							Caryophyllaceae	R	LC
Sagine dressée	<i>Sagina apetala subsp. erecta</i>	X	X	X					Caryophyllaceae	AC	LC
Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i>		X	X					Caryophyllaceae	C	LC
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	X	X		X			X	Caprifoliaceae	CC	LC
Sabline à rameaux grêles	<i>Saponaria officinalis</i>			X					Caryophyllaceae	AR	LC
Saxifrage tridactyle	<i>Saxifraga tridactylites</i>			X					Saxifragaceae	AC	LC
Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>	X							Crassulaceae	C	LC
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>			X					Asteraceae	R	NA
Séneçon jacobée ; Jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>	X	X	X			X	X	Asteraceae	C	LC
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	X	X	X	X	X			Asteraceae	CC	LC
Sétaire verte (var.)	<i>Setaria viridis var. viridis</i>					X			Poaceae	PC	LC
Silène à larges feuilles (s.l.) ; Compagnon blanc	<i>Silene latifolia subsp. alba</i>				X		X	X	Caryophyllaceae	CC	LC
Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	<i>Sisymbrium officinale</i>		X					X	Brassicaceae	C	LC
Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	<i>Solanum nigrum</i>	X	X	X		X			Solanaceae	C	LC
Cerfeuil penché	<i>Sonchus arvensis</i>		X						Apiaceae	C	LC
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	X	X	X		X			Asteraceae	CC	LC
Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	X	X	X		X			Asteraceae	CC	LC
Épiaire des forêts ; Grande épiaire	<i>Stachys sylvatica</i>							X	Lamiaceae	CC	LC
Campanule de Poscharsky	<i>Stellaria media</i>			X					Campanulaceae	?	NA
Stellaire intermédiaire ; Mouron des Oiseaux ; Mouron blanc	<i>Stellaria media subsp. media</i>	X	X			X		X	Caryophyllaceae	CC	LC
Consoude officinale (s.l.)	<i>Symphytum officinale</i>				X				Boraginaceae	C	LC
	<i>Tagetes patulus</i>			X							
Tanaisie commune ; Herbe aux vers	<i>Tanacetum vulgare</i>			X					Asteraceae	C	LC
Pissenlit (section)	<i>Taraxacum section Ruderalia</i>	X	X	X	X	X	X	X	Asteraceae	CC	NA
	<i>Taxus baccata</i>							X			
Géranium fluet	<i>Torilis japonica</i>						X	X	Geraniaceae	C	LC
Salsifis des prés (s.l.)	<i>Tragopogon pratensis</i>			X					Asteraceae	AC	LC
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	X							Fabaceae	PC	LC
Trèfle fraise	<i>Trifolium fragiferum</i>	X	X	X					Fabaceae	PC	LC
Trèfle blanc ; Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	X	X	X	X	X	X	X	Fabaceae	CC	LC
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>							X	Ulmaceae	CC	LC
	<i>Ulmus sp.</i>						X				
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>		X		X		X	X	Urticaceae	CC	LC
Mâche carénée	<i>Valerianella carinata</i>				X				Valerianaceae	PC	LC

	<i>Valerianella locusta</i>					X					
	<i>Valerianella sp. (2)</i>		X				X				
Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis f. lychnitis</i>				X				Scrophulariaceae	PC	LC
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	X	X	X					Verbenaceae	C	LC
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys var. chamaedrys</i>				X				Scrophulariaceae	C	LC
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia subsp. hederifolia</i>						X	X	Scrophulariaceae	PC	LC
Véronique des bois	<i>Veronica hederifolia subsp. lucorum</i>				X				Scrophulariaceae	PC	LC
Véronique opaque	<i>Veronica opaca</i>		X				X		Scrophulariaceae	RR	VU
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	X	X		X	X		X	Scrophulariaceae	CC	NA
Véronique luisante	<i>Veronica polita</i>	X							Scrophulariaceae	PC	LC
Vesce hérissée	<i>Vicia hirsuta</i>							X	Fabaceae	PC	LC
Vesce des haies ; Vesce sauvage	<i>Vicia sepium</i>						X	X	Fabaceae	C	LC
Violette odorante	<i>Viola odorata</i>		X		X		X	X	Violaceae	AC	LC
Gui	<i>Viscum album subsp. album</i>				X				Loranthaceae	C	LC
<b>Nombre d'espèces</b>		<b>49</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>70</b>	<b>39</b>	<b>69</b>	<b>81</b>			



**Annexe 9** : Tableau listant les espèces de plantes recensées au parc de Gèresme.

**Abréviations tableau :**

**cha** : chaméphyte

**hél** : héliophyte

**géo** : géophyte

**hém** : hémicryptophyte

**hyd** : hydrothérophyte

**NP** : nanophanérophyte

**P** : phanérophyte

**Thé** : thérophyte

**X** : plante présente (X 1 = 1 individu)

**O** : plante non revue ou absente

**Subsp** : sous espèce

Ptéridophytes et Spermatophytes	Taxons 1983	Taxons 2013	Familles Botaniques	Type Biologiques
<b>A</b>				
<i>Abies alba</i>	X 1	O	Pinacées	Pha
<i>Acer campestre</i>	X	X	Acéracées	Pha
<i>Acer negundo</i>	X	X 1	Acéracées	Pha
<i>Acer platanoides</i>	X	X	Acéracées	Pha
<i>Acer pseudoplatanus</i>	X	X	Acéracées	Pha
<i>Adoxa moschatellina</i>	X	X	Adoxacées	Géo
<i>Aesculus carnea</i>	X	X	Hippocastanacée	Pha
<i>Aesculus hippocastanum</i>	X	X	Hippocastanacée	Pha
<i>Agrostis</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Ailanthus altissima</i>	0	X	Simarubacées	Pha
<i>Ajuga reptans</i>	X	X	Lamiacées	Hém
<i>Alliaria petiolata</i>	X	X	Crucifères	Thé
<i>Alnus glutinosa</i>	X	X	Bétulacées	Pha
<i>Alopecurus geniculatus</i>	X	0	Graminées	Thé
<i>Anagallis arvensis</i>	X	0	Primulacées	Thé
<i>Anemone nemorosa</i>	X	X	Renonculacées	Géo
<i>Angelica sylvestris</i>	X	X	Ombellifères	Hém
<i>Arctium lappa</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Arctium minus</i>	X	0	Composées	Hém
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	X	X	Caryophyllacées	Thé
<i>Arrhenatherum elatius</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Artemisia vulgaris</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Arum italicum</i>	X	X	Aracées	Géo
<i>Arum maculatum</i>	X	X	Aracées	Géo
<i>Asplenium rut - muraria</i>	X	X	Aspléniacées	Hém
<i>Asplenium scolopendrium</i>	X	X	Aspléniacées	Hém
<i>Asplenium trichomanes</i>	X	X	Aspléniacées	Hém
<i>Aucuba japonica cv variegata</i>	X	X	Cornacées	Pha
<b>B</b>				
<i>Bellis perennis</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Berula erecta</i>	X	0	Ombellifères	Hél
<i>Betula pendula</i>	X	X	Bétulacées	Pha
<i>Brachypodium pinnatum</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Bromus ramosus</i>	X	0	Graminées	Hém

<i>Buddleja davidii</i>	X	0	Buddléacées	NP
<i>Buxus sempervirens</i>	X	X	Buxacées	NP
<b>C</b>				
<i>Callitriche hamulata</i>	X	X	Callitrichacées	Hyd
<i>Callitriche stagnalis</i>	X	X	Callitrichacées	Hyd
<i>Calystegia sepium</i>	X	X	Convolvulacées	Hém
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	X	X	Crucifères	Thé
<i>Cardamine hirsuta</i>	X	X	Crucifères	Thé
<i>Cardamine pratensis subsp dentata</i>	X	X	Crucifères	Hém
<i>Cardamine pratensis subsp pratensis</i>	X	X	Crucifères	Hém
<i>Carex acuta</i>	X	0	Cypéracées	Hém
<i>Carex acutiformis</i>	X	X	Cypéracées	Hém
<i>Carex riparia</i>	X	X	Cypéracées	Hém
<i>Carex sylvatica</i>	X	X	Cypéracées	Hém
<i>Carpinus betulus</i>	X	X	Bétulacées	Pha
<i>Cedrus atlantica</i>	X 1	0	Pinacées	Pha
<i>Cerastium glomeratum</i>	X	X	Caryophyllacées	Thé
<i>Cerastium pumilum</i>	X	0	Caryophyllacées	Thé
<i>Cerastium semidecandrum</i>	X	0	Caryophyllacées	Thé
<i>Chaerophyllum temulum</i>	X	X	Ombellifères	Hém
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	X	X	Cupressacées	Pha
<i>Chelidonium majus</i>	X	X	Papavéracées	Hém
<i>Chenopodium bonus-henricus</i>	X	0	Chénopodiacées	Hém
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	X	0	Saxifragacées	Hém
<i>Circaea lutetiana</i>	X	X	Onagracées	Géo
<i>Cirsium arvense</i>	X	X	Composées	Géo
<i>Cirsium oleraceum</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Cirsium palustre</i>	X	0	Composées	Hém
<i>Clematis vitalba</i>	X	X	Renonculacées	Pha
<i>Colchicum autumnale</i>	X	X	Liliacées	Géo
<i>Convolvulus arvensis</i>	X	X	Convolvulacées	Hém
<i>Conyza canadensis</i>	X	X	Composées	Thé
<i>Cornus mas</i>	X	X	Cornacées	Pha
<i>Cornus sanguinea</i>	X	X	Cornacées	Pha
<i>Corylus avellana</i>	X	X	Bétulacées	Pha
<i>Cotoneaster horizontalis (plante)</i>	X	X	Malvacées	Cha
<i>Crataegus monogyna</i>	X	X	Malvacées	Pha
<i>Cruceata laevipes</i>	X	X	Rubiacées	Hém
<i>Cryptomeria japonica (plante)</i>	X	X	Taxodiacees	Pha
<i>Cymbalaria muralis</i>	X	X	Scophulariacées	Cha
<b>D</b>				
<i>Dacrydium glomerata</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Daucus carota subsp Carota</i>	X	0	Ombellifères	Hém
<i>Deschampsia cespitosa</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Deschampsia flexuosa</i>	X	0	Graminées	Hém
<i>Dipsacus fullonum</i>	X	X	Dipsacacées	Hém
<i>Dryopteris carthusiana</i>	X	X	Dryoptéridacées	Hém
<i>Dryopteris filix-mas</i>	X	0	Dryoptéridacées	Hém
<b>E</b>				

<i>Elodea canadensis</i>	X	X	Hydrocharidacées	Hydr
<i>Elymus repens</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Epilobium hirsutum</i>	X	X	Onagracées	Hém
<i>Epilobium roseum</i>	X	0	Onagracées	Hém
<i>Epilobium tetragonum subsp tetragonum</i>	X	X	Onagracées	Hém
<i>Epipactis helleborine</i>	X	X	Orchidacées	Géo
<i>Equisetum arvense</i>	X	X	Equisétacées	Géo
<i>Erodium cicutarium</i>	X	X	Géraniacées	Th2
<i>Erodium moschatum</i>	X1	0	Géraniacées	Thé
<i>Eupatorium cannabinum</i>	X	X	Composées	Pha
<i>Evonymus europaeus</i>	X	X	Célastracées	Pha
<b>F</b>				
<i>Fagus sylvatica</i>	X	X	Fagacées	Pha
<i>Fagus sylvatica cv pendula</i>	X	X	Fagacées	Pha
<i>Fallopia japonica</i>	0	X	Polygonacées	Hém
<i>Festuca altissima</i>	0	X	Graminées	Hém
<i>Festuca gigantea</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Filipendula ulmaria</i>	X	X	Rosacées	Hém ;
<i>Fragaria vesca</i>	X	X	Rosacées	Hém
<i>Fraxinus excelsior</i>	X	X	Oléacées	Pha
<b>G</b>				
<i>Galeopsis tetrahit</i>	X	X	Lamiacées	Thé
<i>Galium aparine</i>	X	X	Rubiacées	Thé
<i>Galium mollugo subsp mollugo</i>	X	X	Rubiacées	Hém
<i>Geranium pyrenaicum</i>	X	0	Géraniacées	Hém
<i>Geranium robertianum</i>	X	X	Géraniacées	Thé
<i>Geranium rotundifolium</i>	X	X	Géraniacées	Thé
<i>Geum urbanum</i>	X	X	Rosacées	Hém
<i>Glechoma hederacea</i>	X	X	Lamiacées	Hém
<i>Glyceria notata (= plicata)</i>	X	X	Graminées	Hém
<b>H</b>				
<i>Hedera melix</i>	X	X	Araliacées	Pha
<i>Heracleum sphondylium var sphondylium</i>	X	X	Ombellifères	Hém
<i>Hesperis matronalis</i>	0	X	Crucifères	Hém
<i>Holcus lanatus</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Holcus mollis</i>	X	0	Graminées	Hém
<i>Humulus lupulus</i>	X	0	Cannabacées	Hém
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	X	X	Liliacées	Géo
<i>Hypericum perforatum</i>	X	X	Hypéricacées	Hém
<b>I</b>				
<i>Ilex aquifolium</i>	X	X	Aquifoliacées	Pha
<i>Ilex aquifolium cv aureomarginata</i>	0	X	Aquifoliacées	Pha
<i>Impatiens noli-tangere</i>	X	X	Balsaminacées	Thé
<i>Iris pseudacorus</i>	X	X	Iridacées	Géo
<b>J</b>				
<i>Juglans regia</i>	X	X	Juglandacées	Pha
<i>Juncus acutiflorus</i>	X	0	Joncacées	Géo
<i>Juncus conglomeratus</i>	X	0	Joncacées	Hém
<i>Juncus effusus</i>	X	0	Joncacées	Hém

<i>Juncus inflexus</i>	X	0	Joncacées	Hém
<b>L</b>				
<i>Lactuca serriola</i>	X	X	Composées	Thé
<i>Lamium album</i>	X	X	Lamiacées	Hém
<i>Lamium galeobdolon subsp galesbdolon</i>	X	0	Lamiacées	Cha
<i>Lamium purpureum</i>	X	0	Lamiacées	Thé
<i>Lapsana communis subsp communis</i>	X	X	Composées	Thé
<i>Larix decidua</i>	0	X	Pinacées	Pha
<i>Lemma minor</i>	X	X	Lemnacées	Hyd
<i>Ligustrum vulgare</i>	X	X	Oléacées	NP
<i>Listera ovata</i>	X	X	Orchidacées	Géo
<i>Lolium perenne</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Lonicera xylosteum</i>	X	0	Caprifoliacées	NP
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	X	0	Caryophyllacées	Hém
<i>Lysimachia nummularia</i>	X	X	Primulacées	Hém
<i>Lythrum salicaria</i>	X	X	Lythracées	Hém
<b>M</b>				
<i>Mahonia aquifolium</i>	X	X	Berberidacées	NP
<i>Malva moschata</i>	X	0	Malvacées	Hém
<i>Matricaria discoidea</i>	X	0	Composées	Thé
<i>Medicago lupulina</i>	X	0	Papilionacées	Thé
<i>Mentha suaveolens</i>	X	0	Lamiacées	Thé
<i>Mercurialis annua</i>	X	0	Euphorbiacées	Thé
<i>Mercurialis perennis</i>	X	X	Euphorbiacées	Géo
<i>Moehringia trinervia</i>	X	0	Caryophyllacées	Thé
<i>Myosoyis arvensis</i>	X	0	Boraginacées	Hém
<i>Myosotis sylvatica</i>	X	X	Boraginacées	Hém
<i>Myosoton aquaticum</i>	X	0	Caryophyllacées	Thé
<b>N</b>				
<i>Nasturtium officinale</i>	X	X	Crucifères	Hel
<b>O</b>				
<i>Ophrys apifera</i>	X	X	Orchidacées	
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	X	X	Liliacées	Géo
<b>P</b>				
<i>Phalaris arundinacea</i>	X4000m <sup>2</sup>	X <sub>m</sub> <sup>2</sup>	Graminées	Hél
<i>Picea abies</i>	X	X	Pinacées	Pha
<i>Pinus sylvestris</i>	X	0	Pinacées	Pha
<i>Plantago lanceolata</i>	X	X	Plantaginacées	Hém
<i>Plantago major subsp. Major</i>	X	X	Plantaginacées	Hém
<i>Platanus mispanica</i>	X	X	Platanacées	Pha
<i>Poa annua</i>	X	X	Graminées	Thé
<i>Poa nemoralis</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Poa pratensis</i>	X	X	Graminées	Hém
<i>Poa trivialis</i>	X	0	Graminées	Hém
<i>Polygonum aviculare</i>	X	X	Polygonacées	Thé
<i>Polygonum hydropiper</i>	X	0	Polygonacées	Thé
<i>Polygonum mite</i>	X	0	Polygonacées	Thé
<i>Polygonum persicaria</i>	X	X	Polygonacées	Thé
<i>Populus alba</i>	X	X	Salicacées	Pha

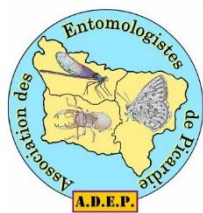
<i>Populus x canadensis</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Populus canescens</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Populus nigra var italica</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Populus tremula</i>	X	0	Salicacées	Pha
<i>Potentilla anserina</i>	X	0	Rosacées	Hém
<i>Prunella vulgaris</i>	X	X	Lamiacées	Hém
<i>Prunus avium</i>	X	X	Amygdalacées	Pha
<i>Prunus x fruticans</i>	X	0	Amygdalacées	Pha
<i>Prunus padus</i>	X	X	Amygdalacées	Pha
<i>Prunus spinosa</i>	X	X	Amygdalacées	Pha
<b>Q</b>				
<i>Quercus robur</i>	X	X	Fagacées	Pha
<i>Quercus rubra</i>	0	X	Fagacées	Pha
<b>R</b>				
<i>Ranunculus acris</i>	X	X	Renonculacées	Hém
<i>Ranunculus auricomus</i>	X	X	Renonculacées	Hém
<i>Ranunculus ficaria</i>	X	X	Renonculacées	Géo
<i>Ranunculus repens</i>	X	X	Renonculacées	Hém
<i>Ranunculus serpens Subp.nemorosus</i>	X	X	Renonculacées	Hém
<i>Ribes nigrum</i>	X	0	Grossulariacées	NP
<i>Ribes rubrum</i>	X	X	Grossulariacées	NP
<i>Ribes rubrum</i>	X	X	Grossulariacées	NP
<i>Robinia pseudoacacia</i>	X	0	Papilionacées	Pha
<i>Rosa canina</i>	X	0	Rosacées	Np
<i>Rubus section corylifolii</i>	X	X	Rosacées	Cha
<i>Rubus série micantes</i>	X	X	Rosacées	Cha
<i>Rumex acetosa</i>	X	X	Polygonacées	Hém
<i>Rumex acetosella</i>	X	0	Polygonacées	Hém
<i>Rumex conglomeratus</i>	X	X	Polygonacées	Hém
<i>Rumex obtusifolius</i>	X	X	Polygonacées	Hém
<i>Rumex sanguineus</i>	X	X	Polygonacées	Hém
<b>S</b>				
<i>Salix alba</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Salix caprea</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Salix cinerea</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Salix matsudana cv tortvosa</i>	0	X1	Salicacées	Pha
<i>Salix pentandra</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Salix x rubens</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Salix viminalis</i>	X	X	Salicacées	Pha
<i>Sambucus nigra</i>	X	X	Caprifoliacées	NP
<i>Saxifraga cymbalaria introduite (=S.huetiana)</i>	X	X	Saxifragacées	Thé
<i>Scirpus sylvaticus</i>	X	X	Cypéracées	Géo
<i>Scrofularia auriculata</i>	X	X	Scrophulariacées	Hém
<i>Senecio jacobaea</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Silene latifolia subp. Alba</i>	X	0	Caryophyllacées	Hém
<i>Silene vulgaris</i>	X	0	Caryophyllacées	Hém
<i>Solidago gigantea</i>	X	0	Composées	Hém
<i>Solidago virgaurea</i>	X	0	Composées	Hém
<i>Sonchus arvensis</i>	X	X	Composées	Hém

<i>Sonchus asper</i>	X	0	Composées	Thé
<i>Sorbus aucuparia</i>	X	0	Malacées	Pha
<i>Sparganium erectum</i>	X	X	Sparganiacées	Hél
<i>Stachys sylvatica</i>	X	X	Lamiacées	Hém
<i>Stellaria holostea</i>	X	0	Caryophyllacées	Cha
<i>Stellaria media subsp. Media</i>	X	0	Caryophyllacées	Thé
<i>Symphoricarpos albus var laevigatus</i>	X	X	Caprifoliacées	NP
<i>Symphytum officinale subsp.</i>	X	X	Boraginacées	Hém
<i>Syringa vulgaris</i>	X	0	Oléacées	Pha
<b>T</b>				
<i>Taraxacum officinale s.l.</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Taraxacum section subvulgaria</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Taraxacum section palustria</i>	X	X	Composées	Hém
<i>Taxodium distichum</i>	X1	X2	Taxodiacées	Pha
<i>Taxus baccata</i>	X	X	Taxacées	Pha
<i>Thuja plicata</i>	X	X	Cupressacées	Pha
<i>Tilia cordata</i>	X	X	Tiliacées	Pha
<i>Tilia platyphyllos</i>	X	X	Tiliacées	Pha
<i>Tilia tomentosa</i>	X	0	Tiliacées	Pha
<i>Tilia x vulgaris</i>	X	X	Tiliacées	Pha
<i>Trifolium pratense</i>	X	X	Papilionacées	Hém
<i>Trifolium repens</i>	X	X	Papilionacées	Hém
<b>U</b>				
<i>Ulmus glabra</i>	X	X	Ulmacées	Pha
<i>Ulmus minor</i>	X	X	Ulmacées	Pha
<i>Urtica dioica</i>	X	X	Urticacées	Hém
<b>V</b>				
<i>Valeriana officinalis subsp. Repens</i>	X	X	Valérianacées	Hém
<i>Verbascum thapsus</i>	0	X	Scrophulariacées	Hém
<i>Verbena officinale</i>	X	X	Verbénacées	Hém
<i>Veronica arvensis</i>	X	X	Scrophulariacées	Thé
<i>Veronica beccabunga</i>	X	X	Scrophulariacées	Hel
<i>Veronica chamaedrys</i>	X	X	Scrophulariacées	Cha
<i>Veronica hederifolia</i>	X	X	Scrophulariacées	Thé
<i>Viburnum lantana</i>	X	X	Caprifoliacées	NP
<i>Vicia sepium</i>	X	X	Papilionacées	Hém
<i>Vinca major</i>	X	0	Apocynacées	Cha
<i>Viola reichenbachiana</i>	X	0	Violacées	Hém
<i>Viola riviniana</i>	X	X	Violacées	Hém
<i>Viscum album</i>	X	X	Loranthacées	Pha
<b>TOTAL TAXONS</b>				
	<b>239</b>	<b>186</b>		

**Annexe 10 :** Tableau listant les espèces de Champignons recensées au parc de Géresme.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Secteur borne
<i>Fomes Fomentarius</i>	amadouvier	39
<i>Ganoderma Aplanatum</i>	ganoderme aplani	52
<i>Polyporus Sulfureus</i>	polypore soufré	44
<i>Polyporus Squamosus</i>	polypore ecailleux	55
<i>Polyporus durus</i>	polypore baie	36
<i>Trametes Versicolor</i>	tramete a plusieurs couleurs	33 et 41
<i>Pan Stipticus</i>	pan stiptique	52
<i>Daldinia Concentrica</i>	daldinie concentrique	53
<i>Stérée Hirsutum</i>	stérée hirsute	34, 54 et 36
<i>Stérée Purpuracens</i>	stérée pourpre	67
<i>Xylaria Hypoxylon</i>	xylaie des bois	35 et 65
<i>Crépidotus Mollis</i>	crépidote mou	49, 67 et 61
<i>Crépidotus Variabilis</i>	crépidote variable	61 et 66
<i>Agrocybe Aegerita</i>	pholiote du peuplier	41
<i>Pholiota Squarosa</i>	pholiote squareuse	52
<i>Merulius Tremellosus</i>	mérule tremblante	36 et 69
<i>Tubaria Hiemalis</i>	tubaire Hivernal	36 et 55
<i>Flammulina Velutipes</i>	collybie à pied velouté	33
<i>Morchella Vulgaris</i>	morille vulgaire	51
<i>Morchella Esculenta</i>	morille comestible	50
<i>Coprinus Comatus</i>	coprin chevelu	44 et 37
<i>Coprinus Auricomus</i>	coprin a poil jaune	49
<i>Coprinus Atramentarius</i>	coprin noir d'encre	32 et 52
<i>Coprinus Micaceus</i>	coprin micacé	47, 43 et 33
<i>Plutéus Umbrosus</i>	plutée brun sombre	32 et 52
<i>Plutéus Léoninus</i>	plutée couleur de lion	53
<i>Hébélome Crustiliforme</i>	hébélome crustiliforme	62, 68 et 70
<i>Agaricus campestris</i>	agaric champetre	49 et 42
<i>Inocybe Maculata</i>	inocybe maculé	44 et 43
<i>Inocybe Fastigiata</i>	inocybe fastigié	44, 52 et 32
<i>Laccaria Laccata</i>	laccaire laqué	43
<i>Sarcocypha coccinea</i>	pezize écarlatte	53
<i>Psathyrella Conopilus</i>	psathyrelle conique	33 et 69
<i>Psathyrella Candoléana</i>	psathyrelle de candolle	49 et 67
<i>Psathyrella Mellianthina</i>	psathyrelle gris lilas	33
<i>Mycena Lactea</i>	Mycena Lactéa	52 et 36
<i>Mycena Hiemalis</i>	mycene d'hiver	52 et 36
<i>Mycena Spirea</i>	Mycena Spirea	52 et 36
<i>Mycena Olida</i>	Mycena Olida	52 et 36
<i>Mycena Pelianthina</i>	mycène pélianthine	44
<i>Rhodotus Palmatus</i>	Rhodotus Palmatus	69
<i>Tubifera Ferruginosa</i>	Tubifera Ferruginosa	62 et 68
<i>Armillaria Mellea</i>	armillaire couleur de miel	55 et 49
<i>Conocybe Tenera</i>	conocybe delicat	54 et 56
<i>Hevella Crispa</i>	hevelle blanche	43
<i>Hevella Lacunosa</i>	hevelle lacuneuse	51 et 53

Colonne 'Secteur borne' correspond aux numéros du parcours d'orientation du parc de Géresme (Figure 31)



Et avec la participation de Jean-Louis **Sogorb**